

# **émancipée**

**N° 88**

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910



## **JEUNESSES À L'ÉPREUVE**

**DOSSIER:**  
**JEUNESSE EN DANGER**

P. 16-22

■ **Protection sociale complémentaire : notre santé est en jeu !** P. 10-11

■ **Réforme de l'Éducation prioritaire** P. 14-15

■ **Loi Climat : *Make our business great again* !** P. 28-29

# LA PEUR QUE LE FÉMININ L'EMPORTE

C'est aussi aux contre-feux réactionnaires qu'on mesure combien les combats pour les droits des femmes irriguent, voire rythment désormais l'agenda des décisions politiques. Le début de cette année 2021 s'illustre par une vague de réactions de la droite française conservatrice qui se retranche aujourd'hui derrière son profil le plus réactionnaire, bien qu'elle a loué Simone Veil à son décès.



PHOTO : VILLETTE-PIERRECK / Avenir Pictures / ABACA

**L'**allongement du délai de l'IVG à 14 semaines de grossesse était pourtant en passe de s'ancrer dans le quotidien des femmes, suite au vote positif en première lecture à l'Assemblée nationale en octobre. C'était sans compter le rejet du projet de loi au Sénat et les 423 amendements déposés à l'Assemblée par les députés LR, lors de l'examen en 2<sup>e</sup> lecture le 16 février 2021, qui ont entraîné son retrait, eu égard à cette obstruction massive du débat.

Le gouvernement ayant affirmé qu'il ne s'opposerait pas à l'allongement de douze à quatorze semaines, ni à la suppression de la clause de conscience (malgré l'avis du Comité consultatif national d'éthique qui s'est positionné pour l'allongement et contre la suppression), les agissements du groupe LR n'avaient pour objectif que d'empêcher matériellement cette avancée.

Le 17 février 2021, la commission mixte paritaire n'a pas élaboré de texte de compromis sur l'ouverture de la PMA pour toutes et l'autoconservation des gamètes en dehors de tout motif médical. Le 4 février, le Sénat avait enterré ces deux propositions.

C'est dans cette même temporalité que la « marche pour la vie » a eu lieu, affichant comme toujours une prétendue défense de la vie, quand on sait combien la libéralisation de l'IVG a permis de réduire le nombre de décès dus aux avortements clandestins.

Toujours les mêmes rengaines qui doivent nous interpellier (« dérèglement bioéthique », « un avortement ça fait mal ») et nous rappeler combien aucun combat pour les droits et la sécurité des femmes n'est définitif.

Et le prix du jury de la réaction pourrait être attribué à François Jolivet (LREM), qui, considérant que l'écriture inclusive est un « choix personnel et militant », a transmis une proposition de loi le 17 février pour l'interdire dans les documents administratifs et pour les organismes et personnes chargés d'une mission de service public. Il argue qu'elle « complexifie (inutilement – sic ! –) l'apprentissage de la langue ».

Il apparaît aujourd'hui évident, à un an des prochaines présidentielles, que les réactionnaires conservateurs ont commencé leur campagne d'opinion.

Pour nous toutes, nous tous, la riposte doit s'engager sur le terrain des mobilisations au-delà des dates symboliques du 8 mars et du 25 novembre prochain. ●

INGRID DARROMAN



## ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale : 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1700 euros) : 22 €.
- Abonnement de soutien : 55 € ou plus...
- Abonnements multiples : ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

### JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



### VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- par carte bancaire sur le site de l'ÉE <http://www.ecoleemancipee.org>
- par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée c/o Yves Cassuto, 25, rue de la Source 54000 NANCY

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

### DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Dominique ANGELINI, Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Adrien MARTINEZ, Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

### COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO

IMPRESSION : L'IMPRIME

20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : [www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : [bernard.deswarte@gmail.com](mailto:bernard.deswarte@gmail.com)

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1<sup>er</sup> mai 2021.

Le n°87 de la revue de janvier-février 2021 a été tiré à 1100 exemplaires.

Photo de couverture Archives - Rouge / JMB.

## SOMMAIRE

p. 2 : La peur que le féminin l'emporte  
p. 3 : Édito

## SOCIÉTÉ

p. 4 et 5 : Assurance chômage : un crash social en perspective  
p. 6 et 7 : Dette publique : l'heure des choix  
p. 8 et 9 : Pour une transidentité heureuse  
p. 10 et 11 : Protection sociale complémentaire : notre santé est en jeu !

## SYNDICALISME

p. 12 : X<sup>e</sup> congrès FSU : un syndicalisme de lutte pour le « monde d'après »

## ÉDUCATION

p. 13 : Maternelle : la nouvelle proie de Blanquer  
p. 14 et 15 : Réforme de l'Éducation prioritaire : vers l'appauvrissement et la contractualisation

DOSSIER : P. 16 à 22  
JEUNESSE EN DANGER

## INTERNATIONAL

p. 23 : Urgence vaccinale mondiale !  
p. 24 et 25 : Guerre française au Sahel : un entêtement désastreux

## FÉMINISME

p. 26 : Le 8 mars 2021 de la colère déconfinée !  
p. 27 : *Le génie lesbien*, un livre d'Alice Coffin

## ÉCOLOGIE

p. 28 et 29 : Loi Climat : *Make our business great again* !

## CULTURE

p. 30 : La place des femmes au travers des livres  
p. 31 : « *Paroles gelées* » à France Télécom ; *Amour chrome*  
p. 32 : Pour des États généraux de l'éducation

## Le monde n'appartient pas aux dominant-es, ni les corps qui l'habitent !

Quel est le point commun entre les actualités qui suivent ?

Alors que les laboratoires privés annoncent des retards dans la production de leurs vaccins, le gouvernement se refuse à faire tomber les brevets dans le domaine public, bien que des dispositions législatives le permettent.

En vertu des conceptions très conservatrices de l'Académie Française, le député (LREM) F. Jolivet dépose une proposition de loi visant l'interdiction de l'écriture inclusive dans les documents administratifs, proposition très proche de celle déposée par les député-es RN en juillet dernier.

V. Bolloré, pour s'éviter un procès retentissant, plaide coupable devant le tribunal judiciaire de Paris : oui, il savait que plusieurs de ses sociétés avaient aidé le président du Togo à se faire réélire en échange de juteux contrats. Dans le même temps, sa chaîne CNews stigmatise l'« islamo-gauchisme » à l'université et à travers cela, les études postcoloniales, en déroulant le tapis rouge à F. Vidal (visiblement plus préoccupée par le fait de sauver sa place que la peau des étudiant-es enfermés derrière leurs écrans).

N. Sarkozy est condamné à trois ans de prison (dont un ferme) pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire dite « des écoutes ». Il s'invite dans les 48 heures au JT de TF1 pour dénoncer, avec d'autres, une justice politique.

Le projet de loi « climat et résilience » ne reprend que 10 des 149 mesures de la Convention citoyenne : les autres ont été rejetées ou tronquées.

Il s'agit de cinq histoires de dominations (capitaliste, patriarcale, post-coloniale, politique...), parfois cumulées. On aurait pu en convoquer d'autres et chacun-e complètera malheureusement facilement.

De toutes les histoires de domination, les histoires d'inceste sont sans doute les plus difficiles à regarder en face, mais aussi celles qui permettent le mieux de comprendre comment les dominants (pas de féminisation ici, les incesteurs sont très majoritairement des hommes) dominent : par le caractère systémique des abus, mais aussi par les mécaniques qui visent à réduire au silence celles et ceux qu'ils dominent, pour les empêcher de se découvrir des milliers.

Début janvier, Camille Kouchner osait briser le silence. Depuis, on n'en finit pas de reconnaître l'ampleur du problème : 80 000 témoignages déposés sous le mot-clé #MetoInceste, émergence de plusieurs études auparavant inaudibles. Parmi elles, celle de l'anthropologue Dorothée Dussy, *Le Berceau des dominations* : elle y démontre que l'inceste se révèle structurant de l'ordre social, l'outil premier de formation à l'exploitation et à la domination de genre et de classe.

Mais si l'inceste est le berceau des dominations, l'éradiquer sera un levier fondamental d'émancipation. Profitons de la brèche ouverte dans le mur du silence et jouons notre partition, à l'intersection de nos métiers et du syndicalisme que nous portons.

Les mobilisations pour les libertés, contre les violences policières, pour les droits des femmes autour du 8 mars, celle de la jeunesse le 16, pour le climat les 19 et 20, sont d'autres terrains à continuer d'investir. Prochaine étape : le 6 avril pour les Services publics. Contre la montée des idées d'extrême droite, contre le sentiment de résignation, renforçons notre camp social en construisant et en imposant un autre « après » ! ●

MARIE HAYE

# Assurance chômage : un crash



PHOTOS : D. R.

La période que nous traversons est singulière à plus d'un titre. La crise sanitaire se conjugue avec une crise économique et sociale d'ampleur. Pourtant, l'INSEE vient de nous annoncer un recul du taux de chômage à 8 % au quatrième trimestre 2020. Ce chiffre « en trompe l'œil » s'explique par la renonciation d'un certain nombre de personnes, surtout les jeunes, à chercher un emploi suite au second confinement. Il soulève aussi la question de la protection des salarié-es en cas de chômage. Enfin, il interpelle sur la réforme de l'assurance chômage telle que voulue par le gouvernement.

**E**n mai 2019<sup>(1)</sup>, nous avons expliqué la stratégie du gouvernement pour mettre fin au paritarisme, étatiser l'assurance chômage, tout en développant le renforcement du contrôle des chômeuses et des chômeurs. Nous avons aussi expliqué pourquoi la renégociation de la Convention d'assurance chômage s'était conclue par un échec. Après une reprise en main du dispositif par l'État en février 2019, qui avait présenté la méthode et le calendrier de sa réforme, le gouvernement a présenté, le 18 juin 2019, une vaste réforme de l'assurance chômage avec pour objectif « de durcir les règles d'indemnisation et, en contrepartie, de renforcer l'accompagnement des chômeurs et de faire payer les entreprises qui abusent des contrats courts ». Le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage est venu entériner le dispositif. Celui-ci a été, c'est assez rare pour le souligner, unanimement contesté par les partenaires sociaux, CFDT et CGT en tête. Ces derniers se sont appuyés sur une étude de l'UNEDIC mesurant l'impact de la réforme, qui estimait que « le nombre de chômeurs indemnisés baissera de 210 000 d'ici à 2022 du

fait des nouvelles règles de l'assurance-chômage. De plus, celles-ci auront des répercussions sur un chômeur sur deux ».

## Des mesures régressives applicables en trois temps

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, l'ouverture des droits au chômage est rendue plus difficile. Il faut avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers au lieu de 4 mois sur 28 pour bénéficier des allocations-chômage. Le rechargement des droits a été durci. Il nécessite d'avoir travaillé six mois au lieu d'un pendant la période de chômage pour voir l'indemnisation prolongée d'autant. Selon les estimations, avec ces deux seules mesures, un chômeur indemnisé sur cinq serait impacté. Les cadres de plus de 57 ans qui ont un revenu supérieur à 4 500 euros bruts, subissent une dégressivité de 30 % au septième mois d'indemnisation avec un plancher fixé à 2 261 euros. La durée moyenne de chômage pour les cadres étant de 575 jours, une majorité d'entre elles et eux seront concerné-es. L'ouverture des droits aux salarié-es démissionnaires est désormais conditionnée à cinq ans de travail en

continu dans leur ancienne entreprise et à un projet professionnel validé. L'ouverture des droits aux travailleuses et travailleurs indépendant-es est, elle aussi, conditionnée à une activité professionnelle ayant généré un revenu minimum de 10 000 euros par an sur les deux dernières années, avant liquidation judiciaire. Auquel cas, les droits seront ouverts à hauteur de 800 euros par mois pendant six mois. Selon les premiers retours, peu de démissionnaires ou travailleuses et travailleurs indépendant-es remplissent ces conditions d'accès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, des mesures dont l'objectif affiché était de lutter contre la précarité des contrats ont été proposées. Les contrats courts seraient affectés d'un bonus-malus : un système faisant varier les taux de cotisation chômage de 3 % à 5 % pour les entreprises de plus de onze salarié-es dans sept secteurs d'activité. Il s'agirait donc de lutter contre l'enchaînement des CDD ou des missions d'intérim. Les CDD d'usage (contrats renouvelables

1) Revue ÉÉ n°7, « L'assurance chômage et les chômeurs dans le viseur du gouvernement », pp. 24-25.

# social en perspective

indéfiniment et sans délai de carence) seront taxés de 10 euros pour inciter les entreprises qui en abusent à proposer des contrats d'une semaine ou d'un mois plutôt que de quelques heures chaque jour. Cette mesure ne devait pas concerner les employeuses et employeurs d'intermittent-es du spectacle. Ces mesures ont d'abord été repoussées, puis la première a été annulée par une décision du Conseil d'État du 25 novembre 2020. Elles ne sont toujours pas appliquées !

L'accompagnement des chômeuses et chômeurs a été renforcé. Pour ce faire, Pôle emploi a recruté 1 000 CDD pour trois ans. Des renforts bienvenus pour les 55 000 agent-es que compte Pôle emploi. Mais, cela ne résout pas le manque chronique de moyens. Et on ne peut se satisfaire de recrutements précaires.

Au 1<sup>er</sup> avril 2020 était prévue la modification du salaire journalier de référence (SJR). Le SJR est central, il détermine le montant de l'allocation-chômage. Pour l'obtenir, tous les salaires bruts, perçus par la demandeuse et le demandeur d'emploi dans les 12 mois précédant sa dernière fin de contrat de travail, sont pris en compte, puis divisés par le nombre de jours travaillés sur cette période. C'est sur ce point qu'est prévu le premier changement fondamental, via une division sur l'ensemble des jours calendaires de la période

Au 1<sup>er</sup> novembre 2019, l'ouverture des droits au chômage est rendue plus difficile. Il faut avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers au lieu de 4 mois sur 28 pour bénéficier des allocations chômage.



de référence, qu'ils aient été travaillés ou non. De quoi faire sacrément baisser le SJR pour les personnes ayant eu des périodes de travail fractionnées (alternances entre chômage et emploi). Pire, ce ne seront plus les 12 mois précédant la fin du dernier contrat qui seront pris en compte, mais une période de référence « individualisée » pouvant s'étaler sur 24 mois (et même 36 mois pour les plus de 53 ans).

## Les chômeuses et les chômeurs payent l'addition

Cette mesure à elle seule allait engendrer une baisse considérable du montant des allocations-chômage perçues par près de 22 % des chômeuses et chômeurs. Avec la crise sanitaire, le gouvernement a été contraint de la décaler. Au final, elle a été annulée par le Conseil d'État, au motif que « le montant du SJR peut désormais, pour un même nombre d'heures de travail, varier du simple au quadruple en fonction de la répartition des périodes d'emploi au cours de la période de référence d'affiliation de 24 mois [...] ce qui engendre une différence de traitement manifestement disproportionnée au regard du motif d'intérêt général poursuivi en dépit de certaines contreparties ».

Finalement, le seul objectif réellement atteint, à ce stade, est le durcissement des règles d'indemnisation : les mesures applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2019 sont en vigueur ! Pour les contreparties (meilleur accompagnement des chômeuses et des chômeurs, taxer les entreprises abusant des contrats courts), on verra plus tard !

Ainsi, depuis le premier confinement de mars 2020, le gouvernement n'a cessé de reporter l'application des autres mesures de la convention d'assurance chômage. La date butoir est désormais fixée à juin 2021.

## Réformer la réforme de manière plus libérale encore

Le gouvernement a présenté début mars une nouvelle mouture de sa réforme en s'appuyant sur l'effarant rapport (note n° 61 de janvier 2021) du Conseil d'analyse économique portant sur l'assurance chômage. Ainsi :

✗ au 1<sup>er</sup> mars 2021, l'entrée en vigueur de la clause « de retour à meilleure fortune » qui prévoit une adaptation des règles de l'indemnisation des demandeur-euses d'emploi en fonction de la situation économique, voire de leur situation financière antérieure. Ainsi, la dégressivité pour les cadres de moins de 57 ans et dont les rémunérations dépassent les 4500 € bruts mensuels s'appliquera temporairement à compter du 9<sup>e</sup> mois (et plus au 7<sup>e</sup>) du fait de la conjoncture économique ;

✗ au 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'application d'un nouveau calcul du SJR et la mise en place d'une allocation plancher. Cela entraînera pour près de 840 000 personnes (38 % des allocataires), une baisse de 20 % en moyenne de leurs allocations ;

✗ au 1<sup>er</sup> octobre 2021, une ouverture plus difficile des droits au chômage nécessitant d'avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers au lieu de 4 mois sur 28 pour bénéficier des allocations-chômage ;

✗ l'application du bonus-malus pour les entreprises après les présidentielles.

Une telle évolution aboutira à un changement de nature d'un système fondé initialement sur la solidarité entre les salarié-es et la cotisation sociale, part du salaire, dit différé, consacrée à cette solidarité et gérée par la négociation collective (paritarisme). En l'état, ce sont plus de 40 % des demandeur-euses d'emploi qui verront leurs droits réduits. Cette situation est inacceptable, surtout dans un contexte où le chômage va exploser dans les mois à venir. Nous devons exiger l'annulation de la réforme de l'assurance chômage et obtenir de nouveaux droits pour les chômeuses et chômeurs. ●

EMMANUEL M'HEDHBI

# Dettes publiques : l'heure des choix

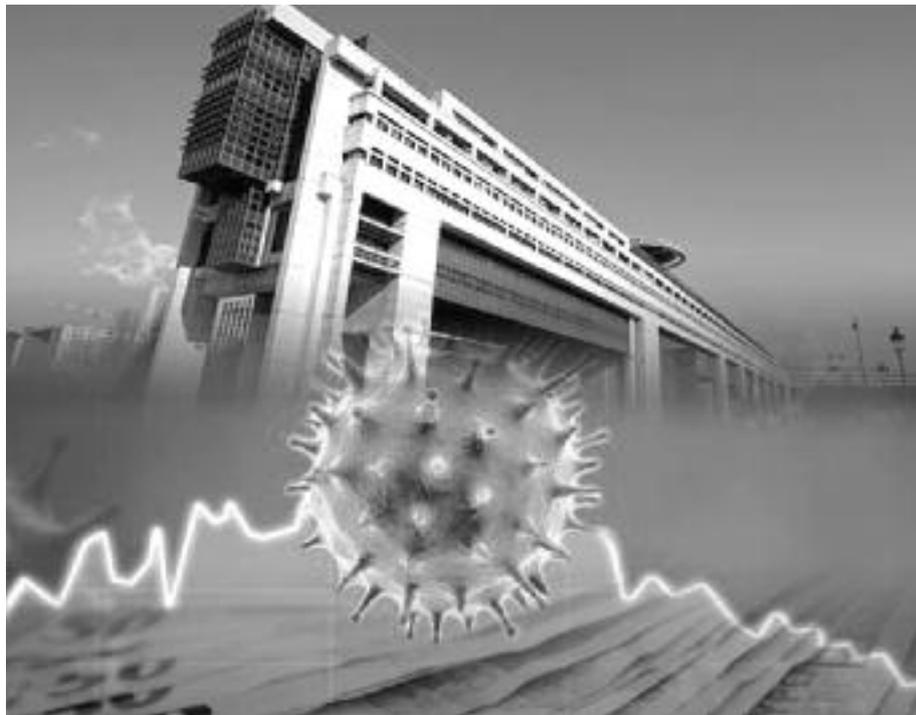
Emmanuel Macron l'avait promis : la France prendrait toutes les mesures nécessaires pour endiguer la pandémie « *quoi qu'il en coûte* ». Entre les différentes mesures de soutien aux entreprises et le chômage partiel, le gouvernement a déjà dépensé 90 milliards d'euros. De façon attendue, le creusement du déficit public combiné à la baisse de l'activité économique a fait mécaniquement augmenter le ratio dette publique / PIB – qui avoisine les 117 % du PIB – d'une vingtaine de points par rapport à son niveau de 2019.

**S**i l'endettement public supplémentaire était initialement accepté par tou-tes, le discours a changé. Depuis l'été, les libéraux entonnent un refrain bien connu : il faudrait songer à se serrer la ceinture, par équité pour les générations futures, pour se protéger face à une remontée des taux ; bref il serait temps de faire preuve d'un peu de « sérieux budgétaire ». En témoigne la création d'une « Commission sur l'avenir des finances publiques » présidée par Jean Arthuis ou encore la volonté de Bruno Le Maire de cantonner la dette Covid, habit neuf d'une austérité qui ne dit pas son nom.

## En finir avec le fétichisme du ratio dette publique / PIB

Cette stratégie est caractéristique du monde d'avant qui continue de faire du ratio dette publique / PIB l'unique boussole de la politique économique. Pourtant, cet indicateur ne nous dit absolument rien du danger potentiellement encouru puisqu'aucun article scientifique n'a permis d'identifier de seuil fatidique à ne pas dépasser. L'exemple du Japon et de ses 260 % est là pour nous le rappeler : tout dépend des conditions de financement, lesquelles sont avant tout des agencements politiques.

Autre preuve, le niveau de dette française, même gonflé, ne pose actuellement aucun problème : l'État parvient à faire face à ses échéances. Contrairement à un ménage, l'État fait « rouler sa dette » : lorsque le principal (c'est-à-dire la somme empruntée) est dû, il est remboursé en souscrivant un nouvel emprunt de sorte que l'État ne paye véritablement que les



intérêts sur sa dette. Or, avec des taux négatifs voire très faiblement positifs, l'État fait rouler les emprunts arrivant à échéance à des conditions très favorables. À tel point que, si la dette a augmenté de près de 667 milliards d'euros entre 2011 et 2019, les intérêts versés chaque année à nos créanciers ont baissé de plus de 15 milliards d'euros. Bien qu'elle augmente, la dette publique nous coûte donc de moins en moins cher chaque année.

L'obstination du gouvernement est d'autant plus injustifiable qu'il est avéré que l'austérité est une politique à bannir en temps de crise. Lorsque l'activité est insuffisante pour embaucher tout le monde,

la puissance publique a la responsabilité de créer une demande supplémentaire, grâce au déficit public, pour atteindre le plein-emploi. De ce point de vue, le plan de relance préparé lors de l'été 2020 par le gouvernement, centré sur l'offre (baisse des impôts de production des entreprises), n'est pas à la hauteur.

La dette publique permet également de financer des investissements publics (hôpitaux, écoles, réseaux de transport...) qui non seulement profitent au secteur privé mais permettent également de fournir des services publics de qualité. Or, la crise sanitaire a révélé à quel point l'obsession de l'équilibre budgétaire conduit à dégrader nos services publics, en particulier le système de soin. Financer des investissements publics par de la dette est tout à fait normal, c'est ce qui explique qu'un-e Français-e ne naît pas avec 29 000 € de dettes comme on l'entend bien souvent mais avec des actifs publics dont le solde nous donne un patrimoine net de 4 500 euros par habitant.

Faire du ratio un fétiche est donc absurde puisque cela revient à faire de la réduction de la dette publique un objectif en soi, sans considération sur l'utilité ou non de la dette. Il ne nous dit rien non plus du caractère soutenable de la dette qui dépend en grande partie des conditions dans lesquelles cette dette a été contractée.

La crise sanitaire a révélé au grand jour que, dès qu'une dette publique est jugée utile et nécessaire, il est non seulement possible politiquement de l'autoriser (les



règles budgétaires européennes qui encadrent la dette et le déficit publics ont été suspendues) et de s'organiser pour la financer (la BCE achète des titres de dette publique sur les marchés financiers). La crise a illustré la primauté du politique sur l'économique. C'est la raison pour laquelle les gouvernants souhaitent fermer la parenthèse du « quoiqu'il en coûte » : elle sape la rhétorique néolibérale de la « nécessité économique » des réformes (retraites, assurance chômage). Face au risque de retour d'une austérité aveugle, nous pensons que les mouvements progressistes doivent à la fois dénoncer les déficits inutiles mais également obtenir que le financement des déficits utiles soit garanti.

### Dénoncer les déficits inutiles, permettre les déficits utiles

Les dépenses et allègements fiscaux qui creusent le déficit public, sans que cela n'améliore l'emploi, la qualité de vie, la soutenabilité de nos modes de production ou encore la justice sociale, doivent être dénoncés. Ils génèrent une charge d'intérêt sans bénéfice pour la collectivité.

Le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) et le Crédit Impôt Recherche (CIR) coûtent 26,5 milliards par an. Du côté des particuliers, la baisse de la taxation des revenus du capital (prélèvement forfaitaire unique à 30 % et réforme de l'ISF) coûte près de 8 milliards par an. Si on ajoute les 450 niches fiscales dont nombre d'entre elles peinent à prouver leur efficacité et l'évasion fiscale (60 et 120 milliards d'euros par an), c'est chaque année entre 188 et 208 milliards d'euros que l'État ne récupère pas, soit 3,5 à 4 fois du budget de l'Éducation nationale pour 2020.

Déjà en 2014, le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique avait estimé que sans ces cadeaux fiscaux, la dette publique aurait été inférieure de 24 points de PIB.

Quant aux déficits dont l'utilité sociale est avérée, ils doivent pouvoir être financés

sans heurts. Cela suppose que les règles budgétaires européennes actuellement suspendues soient abrogées. Les contourner par une annulation des dettes publiques détenues par la Banque Centrale ne nous paraît pas une stratégie opportune : il faut empêcher le rétablissement de ces règles mais également revoir en profondeur les circuits de financement des États.

### Réorganiser des circuits de financement administré

Car, en complément des règles budgétaires, l'autre carcan qui pèse sur la politique économique est l'obligation pour les États de financer leur déficit sur les marchés financiers. En effet, les États émettent des titres achetés par des gestionnaires d'épargne (banques, assurances, fonds de pension). Surveillés par les agences de notation, ils sont contraints de jouer au bon élève tel un particulier qui va chez le banquier. Il n'y a pas d'échappatoire car les traités interdisent à la BCE de prêter directement aux États. Ainsi, les marchés exigent des primes, en fonction du risque emprunteur perçu, en sus du taux de base fixé par la Banque Centrale. Cette configuration a pu conduire à des écarts aberrants, comme en juin 2012 où l'Allemagne s'endettait à 10 ans à 1,4 % et la Grèce à 27 %.

Sans surprise, les libéraux agitent la peur d'une remontée des taux par la Banque Centrale ainsi qu'une crise de confiance des marchés financiers. Or, cet argument, utilisé pour prolonger le chantage à la dette, est très fragile.

D'abord parce qu'une remontée brutale des taux est peu probable. En effet, la Banque Centrale mobilise cet instrument pour lutter contre l'inflation. Or, en Zone euro, le risque actuel est plutôt celui de la déflation (une baisse des prix provoquée

par la faiblesse de l'activité). Ensuite, il faut noter qu'il est tout à fait possible pour les États de contracter de nouvelles dettes à 30 ans voire 50 ans pour se protéger d'une remontée des taux. Cette solution ne comporte aucun obstacle pratique et politique.

Mais surtout, depuis 2015, la BCE rachète massivement des titres de dette publique de sorte que le quart du financement de la dette publique française se fait déjà en dehors des marchés. De plus, cette intervention influence les taux de marché, raison pour laquelle ils sont aussi faibles aujourd'hui. L'exposition aux marchés financiers est donc bien un choix politique qui n'a rien d'une fatalité.

Ainsi, plutôt que de se battre pour une annulation des dettes détenues par la BCE, il nous semble plus judicieux d'exiger une mise hors marché pérenne de la dette publique. Pour y parvenir, l'État doit pouvoir bénéficier du guichet de la Banque Centrale pour se financer directement mais surtout, l'idée même que les gestionnaires d'épargne soient en position de « faire les taux » doit être combattue.

Cette libre allocation de l'épargne et des capitaux n'a pas délivré la prospérité économique tant vantée par les libéraux. Bien au contraire, en 2007, la finance libéralisée nous a conduits dans la pire crise économique depuis 1929, responsable de près de 29 points d'endettement public supplémentaire.

Dans les faits, on pourrait exiger que les gestionnaires d'épargne soient obligés de détenir de la dette publique, comme ce fut le cas après-guerre. Ces mesures n'ont rien d'extravagant, l'allocation administrée de l'épargne existe déjà avec le livret A par exemple, fléché vers le financement du logement social. La recreation d'un secteur public bancaire faciliterait les choses.

En définitive, la crise de la Covid a fonctionné comme un double révélateur du caractère indispensable des déficits pour limiter les effets d'une crise. Caractère qui peut aisément être étendu à l'investissement dans les services publics et l'urgente transition écologique. Également, du caractère politique des carcans en la matière (règles budgétaires et dépendance aux marchés financiers). Or ce qui est politique peut être changé : c'est à cette rude tâche qu'il faut désormais s'atteler. ●

LÉO CHARLES, ARTHUR JATTEAU, JONATHAN MARIE, ÉRIC BERR ET ALBAN PELLEGRIS

Membres des économistes atterrés et coauteurs de *La dette publique, Précis d'économie citoyenne* aux éditions du Seuil, Paris, 2021.



PHOTO: YANN SCHREIBER / AIF

Devant la tour du superviseur bancaire de la BCE, à Francfort, le 24 avril.

# Pour une transidentité heureuse

Du suicide de Doona, étudiante à Montpellier, à celui d'Avril-Luna, lycéenne à Lille, la difficulté du parcours de transition de genre est une réalité. Dans les situations évoquées, elle met aux prises les personnes transgenres avec l'institution scolaire. Les réponses de celle-ci, qu'elles soient maladroites ou carrément hostiles, ont un point commun : elles traduisent l'absence de mise en œuvre dans les faits du droit à une transidentité heureuse et reconnue.



**E**n octobre 2019, J.-M. Blanquer avait annoncé la mise en place d'un groupe de travail visant à former les personnels de l'Éducation nationale sur l'accueil des jeunes transgenres. Mais rien n'a vu le jour. Il y a pourtant urgence. Alors qu'elle est souvent évoquée par les médias en contexte dramatique, on oublie qu'il y a des chemins pour une transition réussie, heureuse et reconnue socialement. C'est l'objet du présent article.

Engager un parcours de transition, c'est accepter de souffrir. Pas pour ce qu'on est, mais pour ce que ça exige de confrontation avec un système qui prétend en offrir la possibilité, mais qui, en réalité, violente souvent les corps et les âmes !

## 19 ans, première tentative

À 19 ans, avec le soutien protecteur mais inquiet de ses parents, Morgane engage un parcours de transition, le « parcours officiel public » explique-t-elle,

pour obtenir la couverture sociale indispensable. Elle doit alors faire la preuve qu'elle est bien une femme. Deux ans de parcours psy imposé et « des séances d'humiliation » enchaînées. Il faut étayer et affirmer au-delà du raisonnable sa détermination, son identité de genre jusqu'à se soumettre au test de Cogiati. Ce test reprend à son compte les stéréotypes de genre : il définit le genre par les capacités d'orientation, l'aisance pour se garer, ou la mémoire sonore. Question n° 1 : décrivez votre relation aux mathématiques. Honteux !

Au bout d'un an de ce parcours, les parents de Morgane ressortent soulagés de l'entretien avec la psy : « pas d'inquiétudes : Morgane n'est pas une femme transgenre, juste un homosexuel refoulé ! » La barbe est trop abondante, le visage trop masculin... C'est violent, implacable, destructeur ! Au cœur d'un parcours psychologisant et médicalisant la transidentité, refusant le droit à l'autodétermination de genre, l'être même d'une femme de 19 ans est nié sans recours possible ! Mieux

que cela, c'est « au nom de préserver Morgane d'un horizon suicidaire » qu'en refusant d'écouter ses aspirations, on lui refuse l'accès à ses droits !

S'ensuit pour elle une période déstabilisée faite de remise en question, d'expériences de « virilisation » et de quête identitaire sans réel horizon. Jusqu'à ce que la raison l'emporte : elle engagera une nouvelle transition, une fois son concours de Professeur des écoles (P.E.) dans la poche !

Au moins aura-t-elle échappé à la fin du parcours : castrateurs chimiques sans compléments d'œstrogènes, obligation de faire la preuve d'une vie H24 en tant que femme (sans dépilation du visage, sans hormone féminine, sans reconnaissance sociale préalable...). Ou comment mettre au supplice toutes celles et ceux qui aspirent à être elles et eux-mêmes.

## Transitionner dans une école des quartiers nord de Marseille...

Sept ans plus tard : deuxième tentative. Morgane est désormais P.E. dans une école des quartiers nord de Marseille. L'idée même de se confronter au parcours officiel est écartée. Le parcours sera individuel. C'est désormais possible. Plus d'obligation d'opération, ni de stérilisation. Plus d'obligation de se doter d'un avocat pour engager les procédures administratives. Les lois Taubira sont passées par là. Il suffira d'une lettre d'un-e médecin, d'un-e psy, des attestations de personnes entourant la demandeuse.

Mais il faut quand même obtenir l'ALD-31 (Affection Longue Durée) pour engager les opérations souhaitées. En l'occurrence, une ostéotomie (opération de la mâchoire). Le médecin généraliste de Morgane, pourvoyeur potentiel du fameux sésame, est un thérapeute réac de type vieille France qui lui conseille de s'intéresser à Freddy Mercury si elle souhaite faire de sa vie une extravagance de tous les jours. Et comme Morgane se propose de changer de médecin pour réaliser sa transition, le vieux médecin réac se ravise, compulse des articles sur le sujet et l'accompagne...

Mais transitionner dans une école des quartiers nord de Marseille inquiète ses parents. Car même quand on est « de gauche », les préjugés ont la vie dure et bien au-delà du cercle familial. Pour Morgane, les choses sont claires : « pourquoi me serais-je coupée de l'appui précieux d'une équipe enseignante aussi accueillante à mon égard ? »



La démarche n'est pourtant pas courante. Malgré les recherches effectuées, on ne trouve alors pas d'exemple connu de transition réalisée au sein d'une même école. Souvent les collègues changent d'établissement pour échapper aux violences transphobes. Parfois aussi pour démarrer une nouvelle vie sous leur nouvelle identité.

### ...une réussite

Mais l'unanimité des collègues autour de ce projet finit de valider l'idée. L'équipe pédagogique se forme avec l'aide de Morgane : distinguer la transidentité de l'orientation sexuelle, comprendre qu'elle n'est pas un choix mais un fait qui s'impose, le choix résidant uniquement dans la volonté de l'assumer socialement ou non. S'accorder aussi sur ce qui sera répondu aux élèves, à leurs parents et écarter toute information qui relève de l'intime. Décider qu'au-delà d'une information aux représentant-es des parents d'élèves, aucune information large ne sera faite aux familles. Qu'en revanche, toute

question d'un parent ou d'un-e élève trouvera une réponse.

Fin 2019, la transition devient visible et les parents interrogent. Ils et elles sont reçu-es. La discussion se passe sereinement. Certaines réprobations sont évoquées mais soumises au principe de respect

de l'autre. Les questions portent sur l'autorisation ou non d'en parler aux enfants. Les mots sont donc donnés pour pouvoir expliquer. La question de l'influence possible sur l'identité de genre des enfants est abordée mais n'apparaît pas comme une crainte centrale.

Juin 2019, Morgane quitte l'école pour une année de transition dévolue aux opérations et démarches administratives. Juin 2020, elle la retrouve en femme pour une réunion d'accueil des parents des futurs CP. Pas une seule objection n'émerge. Et depuis, rien non plus. Fin 2019, quelques

parents avaient bien questionné la présence de leur enfant dans la future classe de Morgane. Mais ce fut timide, marginal et sans émoi.

Côté élèves, certain-es ont interrogé Morgane : « peut-on t'appeler "maîtresse" ? » Dans les classes, très peu de questions. Le lien avec les ancien-nes élèves suit son cours normal. Entre celles et ceux qui continuent de venir serrer dans leur bras l'enseignant-e qu'ils-elles avaient eu deux ans plus tôt et celles-ceux qui l'oublient une fois l'été passé...

« Je souhaite à tout le monde de transitionner dans cette école des quartiers nord de Marseille » énonce, heureuse, Morgane.

De son côté, l'institution a fait le job. Morgane a été reçue à l'été 2019 par l'IEN faisant fonction, qui à l'évidence maîtrisait le sujet. Un soutien sans faille affiché. Un rendez-vous donné par la psychologue de la DSDEN pour faire le point après 15 jours de reprise en septembre 2020 et constater que tout va bien. Le prénom et le genre ont été modifiés. Seule l'adresse académique ne peut l'être pour l'instant...

### Un espoir !

Cette histoire nous dit que les destins tragiques d'Avril-Luna ou Doona ne sont pas une fatalité. Quand on demande à Morgane ce qui, à son sens, a permis la réussite de ce parcours de transition, elle répond : « l'équipe enseignante et le lien qu'elle a su tisser avec les familles. Le fait aussi que le climat de tolérance chez les familles musulmanes à qui on prête souvent d'autres intentions est bien supérieur à ce qu'on en dit. »

Que l'équipe pédagogique ait construit autour de luttes un lien fort avec les parents d'élèves ou le personnel municipal, qu'elle ait pensé ensemble ce moment, que l'IEN ait maîtrisé son sujet et adopté un positionnement sincèrement bienveillant et juste semble effectivement au cœur de cette réussite.

Bien sûr, le chemin est escarpé. Et nul ne prétend qu'il est reproductible en tout lieu et en tout temps. Mais à l'évidence, il existe.

Cette histoire bouscule aussi les représentations stéréotypiques sur les habitants des quartiers populaires et, disons-le, les familles musulmanes. Elle permet aussi de dire que les valeurs actuelles ne sont peut-être pas celles qu'on croit. ●

SÉBASTIEN FOURNIER



## REVENDICATIONS IMMÉDIATES

- ✗ Mise en œuvre d'un programme de formation et sensibilisation des personnels aux problématiques de la transidentité.
- ✗ Moyens en personnels pour accueillir et soutenir les jeunes élèves transgenres au sein des établissements scolaires.
- ✗ Droit à la reconnaissance et à l'autodétermination de l'identité de genre des élèves et des personnels.
- ✗ Renforcement des programmes sur les stéréotypes de genre
- ✗ Renforcement des programmes et sensibilisation sur les discriminations transphobes.
- ✗ Changement d'État civil des mentions de sexe et prénom libres et gratuits, fondé sur l'autodétermination.
- ✗ Garantie qu'aucune personne ne sera renvoyée, expulsée ou extradée vers un autre État susceptible de porter atteinte à son intégrité physique et morale en raison de sa transidentité.

# Protection sociale complémentaire

Le gouvernement va transposer dans la Fonction publique l'obligation de participation de l'employeur à la complémentaire santé, mise en place en 2016 dans le privé (ANI conclu en 2013). Une très grande majorité des Français-es possède une complémentaire santé mais une étude de l'*UFC-Que choisir*, révèle une augmentation médiane des tarifs de 4,3 % en 2021, s'ajoutant aux 5 % de 2020 et aux 4 % de 2019. Avec le gel du point d'indice, la prise en charge d'une part de la complémentaire santé n'est pas négligeable pour les agent-es, surtout pour la catégorie C, les débuts de carrière et les agent-es contractuel-les. Mais ce projet est mal parti pour être à la hauteur des revendications des agent-es.

**L**e principe fondateur de la Sécurité sociale, qui est de « cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins », devrait garantir un remboursement à 100 % des soins médicaux pour toutes et tous. Cette revendication de la FSU et du syndicalisme de transformation sociale est basée sur la solidarité nécessaire entre actifs et actives, étudiant-es, privé-es d'emploi, retraité-es et par la volonté de défendre ce qu'on appelle le salaire socialisé. En effet, les cotisations sociales, versées par les salarié-es et employeurs, font partie intégrante du salaire. Elles financent la protection sociale (maladie, chômage, retraite) et sont reversées sous la forme de prestations sociales.

## Garder le cap du 100 % Sécu !

Ce n'est pas la direction prise par le gouvernement qui préfère généraliser la protection sociale complémentaire (PSC)

dans la Fonction publique en accentuant les nombreuses dérives déjà à l'œuvre.

La première de ces dérives, c'est le désengagement croissant de la Sécurité sociale du remboursement de soins, en basculant leur prise en charge sur les mutuelles ou des opérateurs privés, qui aboutit à une hausse des cotisations des adhérent-es à ces complémentaires.

La disparition programmée des mutuelles constitue une autre dérive. Déjà mises à mal par les procédures de référencement dans la Fonction publique où elles sont mises en concurrence avec des opérateurs privés (assurances, banques), les mutuelles, moins solides financièrement, ne pourront pas soutenir pendant plusieurs années une baisse des montants des contrats imposée par ces opérateurs pour conquérir des parts de marché. Dans cette dynamique concurrentielle, le modèle financier des mutuelles, équilibré par la diversité des adhérent-es (péréquation entre actif-ves et retraité-es) serait

remis en cause si les actifs et actives étaient majoritairement pris-es en charge par des opérateurs privés.

Dans les premiers échanges sur la mise en place de la PSC dans la FP, d'autres enjeux apparaissent en terme revendicatif.

Obtenir un financement par l'employeur d'un même niveau pour le panier prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès) que pour le panier santé (maladie, maternité ou accidents) est essentiel car l'employeur a une responsabilité sur les conditions de travail et la prévention des risques professionnels, et donc sur la santé à court et long terme de ses salarié-es.

Il faut aussi conserver la liberté pour chaque agent-e de choisir sa complémentaire santé, même en cas d'accord majoritaire en imposant une.

Enfin, l'obligation de participation de l'employeur ne garantit pas le maintien d'un haut niveau de protection. En effet, celui-ci peut être tenté d'imposer un panier de soins



# : notre santé est en jeu !

« au rabais ». Ce qui contraindrait les agent-es à renoncer aux soins exclus de l'offre ou à cotiser à une « sur-mutuelle » !

## Un chantier à marche forcée

La loi de transformation de la Fonction publique (LTFP), publiée en août 2019, a autorisé le gouvernement à légiférer par ordonnance sur la PSC, en contournant les débats sur le fond au Parlement. Mais les premières pistes du projet d'ordonnance n'ont été connues que fin novembre 2020. Cela a encore restreint le temps des débats, car l'habilitation de la loi prenait fin début mars 2021. Le projet a fait l'objet de très nombreuses demandes de modifications par les organisations syndicales lors de deux groupes de travail en janvier et près de 100 amendements ont été déposés au CCFP. Cette profusion d'amendements révèle les enjeux de ce texte, les désaccords persistants et les difficultés d'un dialogue social mené dans la précipitation.

L'ordonnance 2021-175 donne un cadre pour la PSC qui sera précisé par décrets et négociations collectives dans chaque versant de la Fonction publique dans les mois et années à venir.

## Une ordonnance dictée par le moins-disant social

L'ordonnance instaure dans le statut de la Fonction publique l'obligation de participation de l'employeur au financement de la complémentaire en matière de santé auxquelles les agent-es souscrivent à hauteur de 50 % au minimum. La participation aux garanties en matière de prévoyance est, elle, facultative pour l'employeur.

Ce financement est dû pour des contrats collectifs ou individuels souscrits par l'agent-e parmi ceux sélectionnés par l'employeur. Ils devront mettre en œuvre des dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, les retraité-es et les familles. Un accord majoritaire pourra prévoir une participation plus importante de l'employeur, au-delà de 50 % pour le panier santé en prenant tout ou partie des garanties en santé et prévoyance, et la souscription obligatoire des agent-es.

Les modalités d'application de ces mesures (participation de l'employeur en l'absence d'accord, mécanismes de solidarités, possibilité de dispense des agent-es en cas de contrat obligatoire) seront précisées dans un décret en Conseil d'État.

Les spécificités de la Fonction publique territoriale sont prises en compte notamment

## RÉFÉRENCIEMENT, CONVENTION DE PARTICIPATION ET LABELLISATION

La PSC va venir remplacer des dispositifs existants, spécifiques à chaque versant.

Dans la Fonction publique d'État, après un appel d'offres, des mutuelles et assureurs sont référencés (pour une durée de 7 ans). Il s'agit de contrats individuels, couplant obligatoirement santé et prévoyance, à adhésion facultative. Le bilan de la seconde phase de référencement est globalement négatif car le dialogue social, pourtant prévu par la loi, n'a quasiment pas eu lieu et les couvertures sont en recul par rapport au 1<sup>er</sup> référencement. La participation des ministères est très inégale (moins de 3 € par an par adhérent-e pour le ministère de l'Éducation nationale au 1<sup>er</sup> référencement et jusqu'à 121 € pour le ministère des Affaires étrangères).

Dans la Fonction publique territoriale, deux dispositifs cohabitent, la convention de participation et la labellisation, dans lesquels les couvertures santé et prévoyance sont découplées et l'adhésion facultative. Si la situation est très variable d'un employeur à l'autre, les employeurs territoriaux font de la PSC un objet de dialogue social et d'attractivité (70 % des collectivités participent au titre de la prévoyance, 56% au titre de la santé). Ils ont versé en 2017, en moyenne, 137 € par an et par agent-e au titre de la prévoyance et 205 € au titre de la santé.

Dans la Fonction publique hospitalière, les établissements prennent en charge directement les soins de leurs agent-es. Cela exclut de la prise en charge, les soins qui ne peuvent pas être pratiqués dans l'établissement de l'agent-e et les soins des ayants droit.



en prévoyant l'obligation de participation au financement des complémentaires auxquelles les agent-es souscrivent à hauteur de 50 % au minimum pour la santé et 20 % au minimum pour la prévoyance (d'un montant de référence fixé par décret). Par ailleurs, l'ordonnance donne compétence aux centres de gestion en matière de PSC et crée la possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des contrats collectifs, ce qui pourrait entraîner une obligation d'adhésion pour les agent-es.

Alors que l'entrée en vigueur de ces dispositions était prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle sera bien plus tardive dans de nombreuses situations :

- si une convention de participation ou autre dispositif est en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ordonnance sera applicable au terme de cette convention ;
- sans convention de participation, les

dispositions seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans la FPE ;

- pour la FPT, la participation pour les garanties santé s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et celle pour les garanties prévoyance du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

- pour la FPH, il faudra attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La protection sociale complémentaire des agent-es de la Fonction publique, telle que le gouvernement la définit, reste très éloignée des attentes. À ce titre, la défense des mutuelles, le rejet de la marchandisation de la santé au profit des assurances privées, comme le développement d'une assurance maladie obligatoire englobant un haut niveau de prestations et ouverte à tou-tes, sont plus que jamais d'actualité. Ces revendications d'une sécurité sociale universelle s'inscrivent dans ce que nous portons pour un autre projet de société, plus juste et plus solidaire. ●

ÉMILIE MOREAU

# X<sup>e</sup> congrès de la FSU : un syndicalisme de lutte pour le « monde d'après »



**Le dernier congrès de la FSU, qui avait été repoussé à la fin 2019 pour cause d'élections professionnelles, a eu lieu en plein mouvement social contre les retraites. Le prochain intervient deux ans seulement après le précédent, il se tiendra en février 2022 à la veille des élections présidentielles et au terme – on l'espère du moins ! – d'une séquence inédite marquée par de lourds bouleversements. La situation sanitaire a affecté nos vies professionnelles et privées et créé un effet d'aubaine pour le gouvernement sur bien des sujets.**

**I**ndépendamment de la crise sanitaire, le gouvernement, dans sa ligne néolibérale, avait en effet programmé des réformes destructrices. Certaines avaient déjà été mises en place, comme la loi de transformation de la Fonction publique (TFP). En rapprochant le « management » des agents publics de celui des salarié-es du privé, celle-ci modifie le syndicalisme dans la Fonction publique, impose une réflexion sur l'efficacité et le rôle de l'outil syndical, sur ses nécessaires évolutions et pose la question d'une inflexion vers une unification – ou un rassemblement pérenne – du syndicalisme de transformation sociale (STS). À ce titre, la FSU ne part pas de rien, elle a pour mandat d'œuvrer à la « construction d'un nouvel outil » avec un objectif à terme « d'unification ». Ce mandat tarde à se concrétiser, mais sa mise en application ne dépend pas que de la fédération. Par ailleurs, la FSU est engagée dans le collectif « Plus jamais ça », ce qui permet, avec nos partenaires syndicaux, CGT et Solidaires, et des associations, de poser les jalons d'un « monde d'après » en rupture avec les logiques capitalistes.

## Les principaux enjeux

Le congrès aura lieu quelques semaines avant les élections présidentielles. Alors que l'on constate déjà une montée inquiétante de l'extrême droite, cette question va sans doute prendre une grande place dans les débats et impacter les positionnements de la FSU dans les mois à venir. Il est essentiel que celle-ci conserve un profil offensif dans le mouvement syndical, maintenant et après la sortie des urnes en 2022.

Ces débats se mènent au quotidien indépendamment du congrès. Mais celui-ci devra affirmer son positionnement frontal face au gouvernement et l'exprimer sur

tous les sujets nécessaires : le bilan de Blanquer-Vidal doit être sans appel, celui des violences policières et de l'atteinte aux libertés également, comme bien d'autres choses...

L'ÉE n'est pas seule à condamner résolument ces politiques. Nous devons parvenir à construire un mandat résolu en regroupant nos forces avec d'autres, en favorisant les alliances au sein de la fédération et en jouant la carte de la synthèse.

La situation est inédite, dégradée à bien des égards. Les cadres collectifs sont affaiblis et le mouvement social est à la peine, bien que la mobilisation contre la réforme des retraites ait été puissante, permettant de démontrer la force de l'unité du STS et son potentiel de mobilisation. Les mutations du monde du travail accélérées par la pandémie, en particulier l'augmentation du télétravail dans certains secteurs, rendent peu opérantes les modalités utilisées jusqu'à présent pour mobiliser les collègues, faute de pouvoir les rencontrer suffisamment. Et les outils numériques de prises de contact, comme les AG en visioconférence, ne semblent pas suffisantes pour créer les conditions d'une réelle mobilisation à la hauteur nécessaire.

Il faut donc trouver les voies d'un STS dans un monde numérisé, précarisé, où celles et ceux qui ont encore un emploi se sentent privilégié-es et celles et ceux qui n'en ont pas ou plus se situent en dehors du champ habituel de d'action syndicale.

C'est dire si les enjeux sont importants pour la FSU et le syndicalisme : d'une part traiter les questions qui se posent dans la Fonction publique à travers la loi TFP et l'augmentation de la précarité, d'autre part construire une opposition aux mesures et lois liberticides, à une société du contrôle et de la répression. Il ne semble plus possible aujourd'hui de traiter toutes ces questions sans envisager une nouvelle donne pour le STS, et réunir concrètement les conditions d'une unification à moyen terme. Il en va de l'avenir du syndicalisme.

## Le congrès commence maintenant

Les étapes de préparation du congrès s'enchaînent, l'ÉE participe à l'écriture du rapport d'activité dont elle partage une part importante du bilan. Les divergences d'appréciation seront mises en exergue au travers de « fenêtres » spécifiques. Commence aussi la rédaction des textes préparatoires (les « thèmes »), les équipes de rédacteur-trices sont pluralistes et l'ÉE y prend sa part. Parallèlement se lance aussi la préparation des élections internes qui auront lieu en novembre. L'ÉE mettra en avant une plate-forme combative et fédérale : l'enjeu est déterminant pour ancrer la FSU dans un syndicalisme de combat ! ●

CLAIRE BORNAIS,  
VÉRONIQUE PONVERT



# Maternelle : la nouvelle proie de Blanquer

Avec la note du Conseil supérieur des programmes (CSP) sur le programme d'enseignement de l'école maternelle, Blanquer lance une nouvelle offensive visant la transformation profonde du premier degré avec comme point nodal les évaluations CP-CE1. Si l'aval avait déjà été bien pensé, organisé et imposé, l'amont le sera prochainement avec une modification attendue du programme de l'école maternelle avec peu de surprises : on y retrouve resserrement sur les fondamentaux, apprentissages systématiques et protocolisation de l'enseignement.



PHOTO: D. R.

Les Assises de la maternelle de 2018 ont donné le ton avec comme annonce principale l'instruction obligatoire à 3 ans. Sous couvert de lutte contre les inégalités et alors même que 97,4 % des enfants étaient déjà scolarisés dans leur troisième année, il est maintenant question de rendre obligatoire la fréquentation assidue de l'école dès cet âge. Après avoir contribué de manière substantielle au financement des écoles maternelles privées et à la dégradation de l'accueil des moins de 3 ans (y compris en EP), cette mesure entend maintenant contribuer au renforcement de l'identité nationale par l'enseignement précoce du « bien-parler français » ou à la lutte contre les séparatismes ! C'est dans les faits la mise en accusation par le CSP de la culture des milieux populaires qui ne permettrait pas de proposer aux enfants « un cadre linguistique de qualité ». L'école se voit ainsi assigner à « rehausser sur les plans sémiologique, culturel et linguistique le niveau d'une part importante des enfants qui lui sont confiés ».

## Fondamentaux et évaluation à tous les étages

La note du CSP confirme que l'école maternelle ne sera pas épargnée par les deux idées fixes de Blanquer : les « fondamentaux » et l'évaluation. Ainsi, dès la petite section, la note affirme que « les

enfants disposent de compétences qu'on peut mesurer ». Cette évaluation devra permettre de poser des jalons de progression en relation avec les attendus de fin de cycle qui concernent avant tout les champs d'apprentissage couverts par les « fondamentaux » (français, maths et respecter autrui). La place centrale du jeu, qui avait été réaffirmée dans le programme de 2015, est remise en cause au profit du jeu « structuré » avec comme priorité les apprentissages linguistiques, en particulier phonologiques et lexicaux. En effet, le CSP appuie ses préconisations sur un constat des plus contestables : les évaluations CP, dont on rappelle l'arbitraire des attendus, mettraient en évidence un niveau insuffisant des élèves dans la connaissance des lettres et le sens des mots. Il en résulte, dans la note, des propositions d'« activités régulières et intensives » de vocabulaire mais aussi l'appropriation dès la petite section



de « l'organisation grammaticale de la langue française ». Avec de telles activités, validées par des tests, l'école passera à côté des véritables enjeux de la maternelle : les capacités techniques isolées ne recouvrent pas la complexité de l'acte de lire ou de dénombrer et ignorent la dimension sociale et culturelle des apprentissages. Le report de l'accès au sens à un « après » indéterminé entraînera, pour les élèves dont la culture familiale n'est pas connivente avec la culture scolaire, un malentendu sur les véritables attendus scolaires qu'il sera difficile de lever au cours de la scolarité future et creusera inévitablement les inégalités.

## La riposte s'impose

Compte tenu des vives critiques émises de toute part, Souâd Ayadale qui préside le CSP, s'est fendue d'une tribune dans le Monde pour justifier son projet de programme qui « libère des préjugés et des allégeances aux castes ». À l'opposé les enseignant-es et professionnel-les concerné-es par la maternelle font preuve d'une unanimité qui avait déjà surpris lors du vote en faveur du programme 2015 au CSE. Ce texte avait fait l'objet d'un long travail et de débats argumentés qui avaient conduit à l'écriture d'un programme équilibré et réaliste. Dommage, qu'à l'époque, les moyens n'aient pas suivi, cela aurait permis de renforcer une vision de la maternelle à la fois respectueuse du développement des enfants et exigeante en termes d'attendus. Il n'empêche que la riposte, par ailleurs déjà engagée tant par la recherche que par les organisations syndicales, est nécessaire face à cette volonté de « réformer » l'école maternelle afin que soient revendiqués, pour les élèves des classes populaires, les moyens d'une appropriation culturelle des savoirs et d'une entrée dans le monde scolaire indispensables à la réussite scolaire que les enfants les plus proches de la culture scolaire côtoient au quotidien dans leurs sphères familiales et sociales. ●

CLAUDE GAUTHERON ET  
BLANDINE TURKI

# Réforme de l'Éducation prioritaire : un nouveau pas vers l'appauvrissement

C'est une marque de fabrique de ce gouvernement : contourner les instances de dialogue social et faire ses annonces via la presse. C'est ce qu'a fait Nathalie Elimas, secrétaire d'État à l'Éducation Prioritaire (EP), en dévoilant le projet du gouvernement pour l'Éducation prioritaire dans une interview au Parisien le 22 novembre 2020. L'architecture mise en avant est fortement inspirée du rapport Mathiot-Azéma qui écrivait déjà : « *Ainsi, tout en conservant une éducation prioritaire nationale dédiée aux écoles et établissements Rep+, la mission préconise de développer désormais à l'échelle académique l'ensemble des autres politiques de priorisation territoriale.* »

**L**e projet gouvernemental se dévoile : mettre fin au cadre national de l'Éducation prioritaire tel que nous le connaissons aujourd'hui :

✗ en transformant progressivement les REP+ (actuellement 363 collèges et 2 456 écoles) en cités éducatives, au sein desquelles le pilotage est partagé entre l'Éducation Nationale et les collectivités locales (objectif de 200 cités éducatives en 2022)

✗ en supprimant le label Rep (actuellement les deux tiers de l'Éducation Prioritaire avec 729 collèges et 4 195 écoles)

✗ en proposant une contractualisation des écoles et établissements scolaires (publics et privés sous contrat), au cas par cas, en fonction d'une multitude d'indicateurs locaux créés pour l'occasion.

## Une rupture avec l'Éducation prioritaire

L'abandon du critère social comme critère principal d'attribution de moyens au profit de logique liée à « *la diversité des*

*territoires* » et à « *l'individualisation des parcours* » est un élément de rupture fort avec les principes de L'EP.

Pour justifier ses mesures, le ministère a créé une opposition ruralité/EP avec pour objectif de diviser les collègues. Or, les réalités de ces territoires sont très différentes. Ainsi, les travaux sur les zones rurales, y compris les zones de montagne (P Champollion), montrent que ces zones ne sont pas par essence défavorisées, ni sur le plan social ni sur le plan scolaire. Le handicap de l'éloignement apparaît surtout après le bac avec des orientations moins favorables. Il y a donc confusion entre les caractéristiques géographiques et sociales : les critères actuels de l'EP permettent d'ailleurs déjà de définir des REP ruraux ou urbains.

Un autre argument qui relève plus de « *l'individualisation des parcours* » consiste à invoquer le fait que 70 % des élèves d'origine populaire sont scolarisés hors EP. Heureusement, pourrait-on dire, que la ségrégation sociale n'est pas totale. Qui plus est, ce nombre n'a du sens que si l'on



définit un-e élève socialement défavorisé-e. Ce qu'oublie volontairement le gouvernement, c'est que l'on compte ainsi 56 % d'enfants défavorisés en Rep et 67 % en Rep+. Le sujet de l'EP est donc le taux de concentration des élèves défavorisés et pas leur existence dans un cadre mixte.



## Un agenda resserré

✗ **Printemps 2021** : expérimentation des TER (Territoires Éducatifs Ruraux) dans les académies d'Amiens, de Nancy-Metz et de Normandie)

✗ **Été 2021** : évaluation des TER

✗ **Rentrée 2021** : lancement de 46 nouvelles cités éducatives + expérimentation des Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) dans les académies d'Aix-Marseille, de Lille et de Nantes.

✗ **Printemps 2022** : évaluation des CLA

✗ **Rentrée 2022** : fin des REP, contractualisation des moyens avec les écoles et établissements sélectionnés.

# t et la contractualisation



STEPHANE AUDRAS / REA

## Expérimentation, contractualisation et territorialisation

On ne peut être que sceptique sur la sincérité de la démarche expérimentale, démarche qui ouvre la voie à une déréglementation en faisant fi de la concertation, de la transparence et de l'équité. Le choix des écoles et des établissements s'est fait dans la précipitation et les moyens sont si dérisoires que l'on ne peut que s'interroger sur les décisions qui pourraient être prises au printemps prochain. Par ailleurs, il y a une contradiction à vouloir tirer une conclusion générale (fin des Rep qui représentent les 2/3 de l'EP) à partir d'expériences particulières qui ne valent que pour l'école ou l'établissement sélectionné.

Le maître mot de la réforme est la contractualisation. Par le biais des Contrats locaux d'accompagnement (CLA), le gouvernement entend allouer des moyens, sur projet, pour une période de 3 ans. Il apparaît déjà que ces moyens ne permettront pas d'effets structurels, comme une baisse des effectifs dans les classes. Il est

donc prévu un fort affaiblissement des critères nationaux au profit de critères locaux définis par les académies. On sait qu'historiquement, les critères locaux ont été le terrain de pressions des élu-es, de petits arrangements, qui ont nui systématiquement à l'équité et à l'efficacité de l'EP et ont renforcé l'opacité des choix.

On retrouve cette territorialisation et ce poids donnés aux élu-es locaux en matière d'éducation dans les Cités éducatives qui sont invitées à obtenir « l'adhésion forte des communes » et l'implication des départements ou des régions.

Sur le fond, la contractualisation fait basculer le service public d'une obligation de moyens pour réaliser ses missions à une obligation de résultat, faisant passer la responsabilité de l'État à ses agent-es.

Sous prétexte de corriger des défauts de la carte actuelle de l'EP (écoles orphelines, exclusion des lycées, effets de seuil) le gouvernement élargit la base éligible à des moyens supplémentaires. Se faisant, il entretient l'espoir, pour beaucoup d'écoles ou d'établissements en difficulté, de faire partie des élus. Mais comme il ne dit rien sur l'enveloppe globale, cet espoir peut se révéler au mieux un saupoudrage et finalement un miroir aux alouettes. Ce qui, par contre, est acté, c'est la fin de l'indemnitaire pour les personnels des REP et très probablement une tendance à l'augmentation des effectifs.

## Les pratiques professionnelles impactées

Qui dit contractualisation, dit objectifs assignés aux contractant-es. Du côté des autorités académiques, il y a fort à parier que cela se résume à l'allocation de maigres moyens : quelques postes à se partager, des Indemnités pour mission particulière (IMP), des crédits pédagogiques, un accès plus rapide à la classe exceptionnelle... Mais le danger principal réside dans les objectifs qui seront assignés aux agent-es des écoles et établissements avec ce prétendu contrat, le CLA, dont rien n'est dit à ce stade. C'est alors toute l'idéologie blanquerrienne qui pourra se concrétiser : suivi régulier de la réussite des élèves mesurée par des évaluations standardisées, diffusion de « bonnes pratiques » comme cela est préconisé dans

les conclusions du Grenelle de l'Éducation, renforcement du pouvoir des hiérarchies intermédiaires.

Enfin, la réforme qui se dessine met fin à la logique de réseaux d'éducation prioritaire au profit d'une contractualisation spécifique à chaque unité de travail. Cela risque alors d'induire un affaiblissement des collectifs de travail, chacun-e étant renvoyé à ses propres objectifs de réussite.

On peut d'ailleurs se questionner sur les critères qui conduiront à la reconduction d'un contrat ou à sa fin : l'atteinte des objectifs ou l'impossibilité à y parvenir ?

## Organiser l'action pour l'éducation prioritaire

La FSU a toujours été présente sur le terrain de l'EP. Depuis le printemps dernier, elle a programmé des Etats généraux de l'EP qui se sont tenus le 28 janvier 2021. Cela a permis d'effectuer un état des lieux et d'informer sur le caractère inacceptable du projet du gouvernement pour l'EP.

La défense de l'EP s'inscrit dans un contexte marqué par la pandémie et ses conséquences sociales. Ce contexte appelle un plan d'urgence en faveur des services publics, notamment celui de l'Éducation. Quand le niveau des inégalités augmente, il faut donc augmenter les moyens consacrés à l'éducation en général et à la réussite des plus fragiles en particulier. Alors que la planche à billets tourne à plein régime, le plan de relance ne consacre aucun moyen à l'éducation.

Si chaque syndicat national œuvre dans son champ, le cadre fédéral est incontournable pour faire converger les problématiques et les revendications en leur donnant cohérence et visibilité. De plus, le calendrier inscrit de fait cette lutte dans la campagne des élections professionnelles de 2022. La FSU doit informer, décrypter et organiser le rejet de ce démantèlement de l'EP. Elle devra veiller à éviter la mise en concurrence des besoins en insérant ce combat dans celui plus général en faveur d'une véritable ambition pour le service public d'éducation. ●

JEAN-PHILIPPE GADIER, JORDI LECOINTE,  
PIERRE CAMINADE

# UNE JEUNESSE ÉPROUVÉE

Finis les bars, les lieux de concerts... Les jeunes, comme le reste de la population, sont astreint-es à des couvre-feux et des « jauges sociales » réduites. Les universités sont fermées depuis des mois... Finis les lieux de convivialité, de joie, de rencontres et les temps informels à côté des cours. À la place, la solitude, l'isolement. La précarité et la misère s'invitent aussi dans le quotidien des jeunes qui n'ont plus de boulot : les files s'allongent devant les distributions d'aide alimentaire. De quoi les jeunes sont-ils donc « puni-es » ? Ils n'ont rien fait et risquent moins d'être très malade du Covid : pourtant, cette drôle d'impression de passer à côté de sa vie, et la certitude que sa jeunesse ne reviendra pas. 20 ans, le bel âge ? Vraiment ?



**L**a jeunesse est un terme générique qui recouvre de multiples réalités sur le plan culturel, économique et social. Si l'on s'en tient aux critères d'âge (de 15-29 ans), la jeunesse représente 13,6 % de la population (chiffres janvier 2020), dont une part importante (près de la moitié encore à 21 ans) est en formation initiale. L'insertion professionnelle est difficile : le chômage des jeunes est une préoccupation constante des gouvernements. La motivation à « faire baisser les chiffres du chômage », tout au moins à pouvoir afficher une baisse, se concrétise par nombre d'artifices : réduire l'accès des jeunes au chômage, ne pas les comptabiliser, les affecter sur des emplois aidés, des services civiques, des contrats en alternance... Ces emplois précaires, passage obligé, sont favorisés par les incitations (financières, fiscales) faites aux entreprises lors de l'embauche de jeunes.

Cet effet d'aubaine est détaillé à travers notamment le dispositif « un jeune, une solution ». À côté des jeunes en études, en emploi ou au chômage, on compte 1,6 million de jeunes inséré-es « nulle part », soit 13,9 %, en 2017. Ces jeunes *donnent* à voir l'exclusion sociale de la jeunesse (ni formation, ni emploi) et pointent l'échec du système éducatif,

mais aussi de la société tout entière. Cet échec, révélé par les situations de crise comme celle que l'on traverse, ne peut pas être compensé par des mesures cosmétiques de court terme. Une société qui ne prend pas soin de sa jeunesse – qui la maltraite – ne construit pas l'avenir. Et prend le risque d'un avenir fait de violences, de révoltes... pas forcément progressistes.

## Les jeunes dans la galère et la misère

L'éducation, pour peu qu'elle repose sur des savoirs émancipateurs accessibles à tous et toutes, doit permettre la formation des futur-es citoyen-nes. La démocratisation de l'accès aux études, comme des conditions de réussite, est un enjeu primordial. Pourtant, la crise actuelle révèle les inégalités criantes dans les conditions de poursuites d'études, elle aggrave aussi la situation des plus fragiles. Un petit nombre de jeunes en classe préparatoire aux grandes écoles sont épargné-es par la crise. Dans les universités, pour la grande majorité, les difficultés se cumulent : la pauvreté oblige près de la moitié d'entre eux à travailler pour financer leurs études. Ils et elles habitent un logement précaire, au loyer pourtant élevé. Avec la situation sanitaire, la perte de certains emplois « alimentaires »,

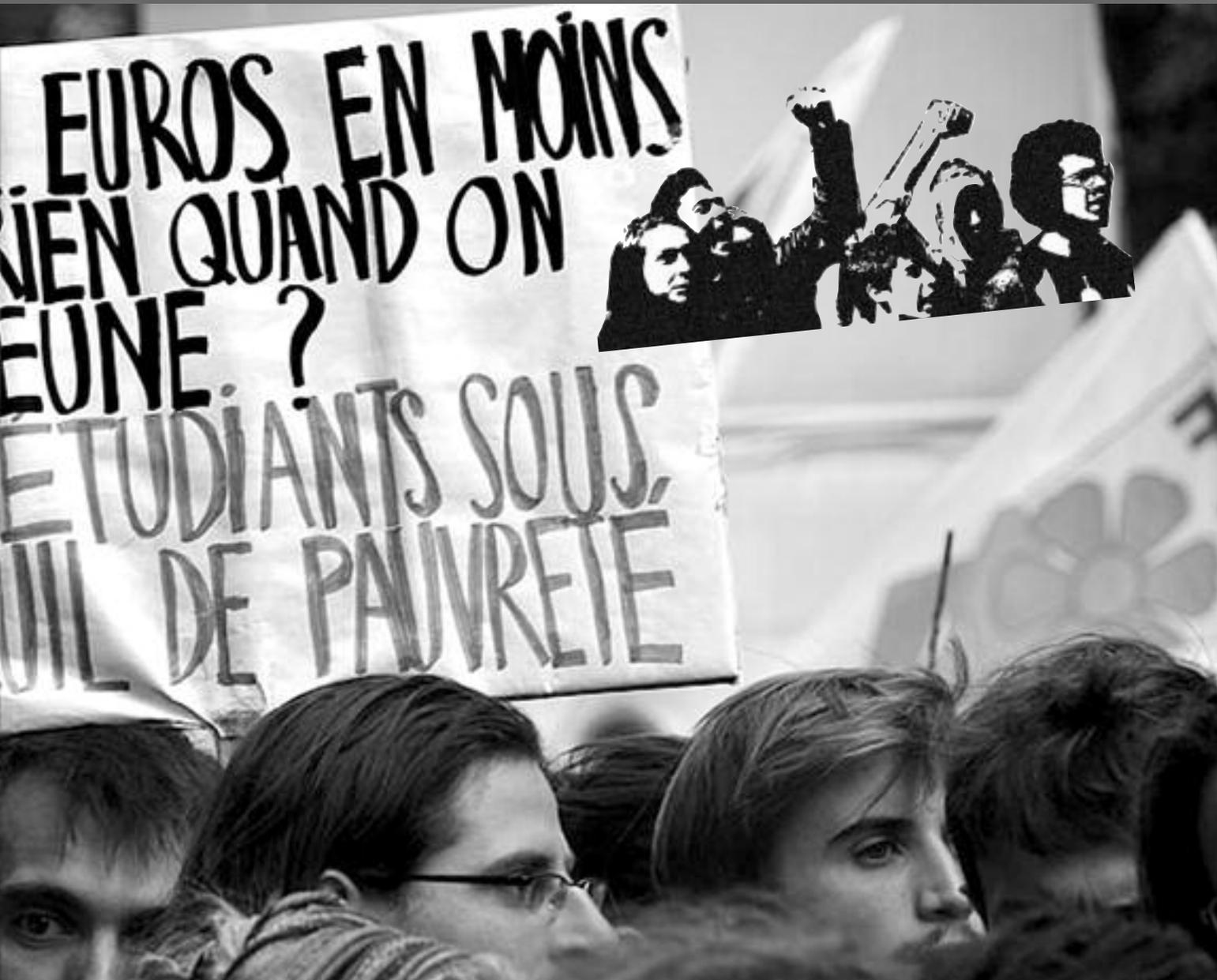


PHOTO : JEANNE MENUJOUET FROM PARIS - FRANCE

la paupérisation s'est accentuée, et des milliers de jeunes reconnaissent ne pas manger à leur faim. On se souvient qu'en 2019 déjà, à Lyon, un étudiant s'était immolé en dénonçant la précarité subie. Pour Louis Maurin<sup>(1)</sup>, les 18-24 ans constituent « la principale faille de notre système de protection sociale » puisque jusqu'à 25 ans, les jeunes sont exclus des minima sociaux, à commencer par le RSA. Pourtant, il a fallu attendre le 21 janvier pour que le gouvernement réalise qu'il y avait un problème, qu'il procède à la réouverture minimale des facs et concède des repas à 1 euro !

Ces derniers mois, d'autres suicides sont à déplorer : aux difficultés matérielles s'ajoutent les angoisses liées aux études. De nombreux jeunes ont le sentiment d'un avenir « bouché » : pas de stage pour valider leur formation, pas de visibilité sur les examens (dates, contenus, modalités), pas de perspective de retour à la normale. Il leur est impossible de se projeter, pire ils et elles vivent la situation avec détresse et angoisse au point que 80 %<sup>(2)</sup> craignent de rencontrer des difficultés pour mener à bien leurs études et que 31 % ont renforcé leurs addictions. Plus du tiers a consulté pour des raisons psychologiques. L'annonce du gouvernement du « chèque psy » est une réponse bien légère face à la détresse vécue par la jeunesse,

une réponse rarement efficace compte tenu des délais pour obtenir une consultation. En France, il y a 1 psy pour 30 000 étudiant-es ; alors qu'ils sont 1 pour 3 000 au Canada et en Irlande soit 10 fois plus.<sup>(3)</sup>

Face à une telle adversité, la jeunesse déploie néanmoins des ressources réjouissantes : elle puise son énergie dans la colère, la révolte, l'indignation et elle se mobilise. Les jeunes sont très engagé-es sur les enjeux climatiques, déjà avant la crise sanitaire ; ils et elles sont très présent-es dans les manifestations féministes et pour les droits LGBTQI, ils et elles étaient très nombreux-ses dans les mobilisations contre les violences policières, le racisme, pour la défense des libertés (et contre la loi Sécurité globale)... Les combats sont nombreux, ils sont âpres, mais cette jeunesse ne cède pas. Mais en 2021, avec le Covid, *20 ans, le bel âge ?* ●

VÉRONIQUE PONVERT

1) Directeur de l'Observatoire des inégalités.

2) Sondage Odoxa 19 janvier 2021.

3) Source : association Nightline 2020.

## GÉNÉRATION GALÈRE

**La crise économique engendrée par la pandémie a aggravé la pauvreté en France et fortement amplifié la précarité des moins de 30 ans, selon un rapport de l'Observatoire des inégalités. Ceux-ci représentent déjà près de la moitié des pauvres en France.**

**E**ntre 18 et 29 ans, plus d'un jeune sur dix est en situation de pauvreté en France. Cette réalité existait avant la pandémie. La part des jeunes qui vivent sous le seuil de pauvreté a, en effet, très fortement crû ces quinze dernières années, passant de 8 % à 13 %. Soit une progression de plus de 50 %. Que ces jeunes vivent encore chez leurs parents ou aient déjà quitté le foyer familial sans toutefois disposer de ressources suffisantes pour vivre dignement, la crise sanitaire a sérieusement aggravé leur situation.

Celles et ceux qui ont quitté le système scolaire sont particulièrement fragilisés : en CDD, en intérim ou entre deux contrats de travail au moment du confinement, beaucoup n'ont pas pu retrouver d'emploi à la fin de leur mission. Et les conséquences sont lourdes en l'absence d'une couverture sociale suffisante pour faire face à la situation.

Pour les étudiant-es, la crise sanitaire a fortement modifié la donne. Durant une année universitaire « classique », un peu moins de la moitié des étudiants exercent un travail rémunéré. Parmi elles et eux, une majorité a été contrainte de réduire ou d'interrompre cette activité. Les étudiant-es étranger-es, éloigné-es de la famille, sont celles et ceux qui ont été les plus durement affectés par la situation.

### Une pauvreté aux multiples dimensions

À Paris, plus de 13 000 étudiant-es se priveraient de quatre à six repas par semaine pour des raisons financières. Ce sont d'ailleurs principalement les dépenses alimentaires qui ont posé problème aux étudiant-es concernés, puisqu'elles ont été citées par 56 % des étudiants ayant rencontré des difficultés financières.

La part du budget des jeunes consacrée au logement est plus importante que dans les autres tranches d'âge de la population. Il y a là une vraie rupture générationnelle. D'autant que la hausse des prix de l'immobilier, donc des loyers, a contribué ces dernières années à enrichir les plus âgés, propriétaires des logements, tout en appauvrissant les plus jeunes, souvent locataires. Ce transfert invisible de revenus, d'une génération à l'autre, contribue à aggraver les inégalités.

Autre forme de pauvreté, l'isolement social est délicat à mesurer car il n'est pas simple de faire la part des choses entre le fait de vivre seul et le fait de se sentir seul. Mais beaucoup de jeunes en situation de

précarité ont peu de relations ou d'interactions avec leur famille ou leurs voisin-es.

Le renoncement aux soins est plus significatif au sein de la jeunesse que dans les autres classes d'âge. Selon la Croix rouge, il concerne « 5,3 % des 18-39 ans, contre 4,7 % des 40-64 ans et 3,2 % des plus de 65 ans ». Avec la crise, la moitié des jeunes a renoncé à des soins, dont une majorité pour des raisons financières.

Selon l'Insee, 20 % des 15 ans et plus seraient touchés par l'« illettronisme » : une transposition du concept d'illettrisme dans le domaine de l'informatique. Il désigne la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les outils informatiques, par manque soit de matériel, soit de formation. Si les jeunes sont souvent né-es avec un smartphone dans la main et sont à l'aise sur les réseaux sociaux, ils ne maîtrisent pas pour autant l'outil informatique.

### Invisibles et oublié-es des mesures d'aide

Hors des radars, les jeunes ne figurent pas dans les chiffres officiels de l'Insee. Pour autant, ils/elles devraient être ajouté-es aux cinq millions de personnes sous le seuil de pauvreté officiellement recensées en France. Une enquête réalisée en 2014 montre le niveau de vie extrêmement faible d'une partie des jeunes de 18 à 24 ans, même avec l'aide de leurs parents.

Des aides ponctuelles d'urgence ont été délivrées mais elles se révèlent clairement insuffisantes, en particulier en ce qui concerne le soutien au revenu. Les 18-24 ans sont toujours exclus du RSA. Ils n'ont droit à aucun minimum social.

La crise du coronavirus devrait être l'occasion de prendre des décisions indispensables : élargir le RSA aux moins de 25 ans et instaurer pour toutes les personnes en grande précarité, à partir de 18 ans, un revenu minimum unique (RMU). Sept milliards d'euros par an suffiraient pour assurer un minimum de 900 euros par mois à l'ensemble des plus modestes, dont les 18-24, qui, à ce jour, restent exclus des aides sociales. ●

SOPHIE ZAFARI





# GÉNÉRATION DÉTRESSE

**L'Organisation Mondiale de la Santé en a pris conscience, « la mauvaise santé mentale est devenue une pandémie parallèle » affirme-t-elle.**

**La progression du virus, les menaces sur l'emploi et l'isolement sont des sources d'anxiété chez les adultes. Mais les enfants, les adolescent.es et les jeunes adultes éprouvent eux aussi du stress en lien avec la pandémie, comme le rappellent des psychiatres qui constatent la détresse de plus en plus de jeunes.**

**D**es milliers d'étudiant-es qui suivent actuellement leurs cours à distance, se disent découragé-es, démotivé-es, isolé-es, surchargé-es, voire déprimé-es ou suicidaires... Le nombre de cas de « troubles dépressifs » a presque doublé entre fin septembre et début novembre, passant de 11 % à 21 %, selon les données de Santé publique France, publiées le 19 novembre. L'agence de santé publique note aussi que « les hausses les plus importantes sont notamment observées chez les plus jeunes (+16 points chez les 18-24 ans) ». Le Snics-FSU a constaté que « le nombre de consultations d'élèves auprès des infirmières scolaires a augmenté à la rentrée de plus de 20 % en France, c'est dire le besoin et le mal-être dans lesquels ils et elles sont. »

## Les ados, les très jeunes

Une alerte avait été lancée début novembre 2020 par le professeur Richard Delorme, pédopsychiatre à l'hôpital parisien Robert-Debré. Il s'inquiétait d'une nette hausse des tentatives de suicide chez les mineur-es de moins de 15 ans et, depuis la rentrée, ces chiffres qui n'ont pas faibli. Il soulignait à cette occasion que « le manque de professionnels est dramatique. [...] Les psychiatres ne peuvent pas prendre en charge dans un délai raisonnable tous les jeunes en souffrance ».

Alors que de nombreuses études soulignent que l'usage intensif des écrans est délétère pour la santé des adolescent-es, il n'a jamais été aussi nécessaire de les utiliser. Le numérique a certes permis de satisfaire les besoins à la fois d'apprentissage à distance et de contacts sociaux. Cependant, à un âge où les relations et activités extra-familiales sont privilégiées, sortir, bouger, retrouver la liberté d'agir, retrouver « les potes », est une nécessité. Les adolescent-es ont besoin de sensations fortes, de sortir de la routine, de se faire plaisir avant tout. Le virtuel ne peut suffire, les ados ont besoin des contacts directs avec leurs pairs pour se construire et se confronter au monde.

Les étudiant-es constituent une population particulièrement vulnérable qui souffre plus que les autres adultes de troubles psychiques. La crise sanitaire n'a pas été sans effet sur le ressenti et le bien-être des étudiant-es. Selon l'Observatoire de la vie étudiante, près d'un-e étudiant-e sur trois a présenté les signes d'une détresse psychologique, notamment de la nervosité pour 34 %, de la tristesse et de l'abattement pour 28 % ou du découragement pour 16 %.

Trois catégories d'étudiant-es apparaissent particulièrement fragiles. Tout d'abord la moitié des étudiant-es en difficulté financière présentent les signes d'une détresse psychologique contre un quart des étudiant-es sans difficulté financière. La situation économique a donc un impact fort sur l'émergence, voire l'ampleur, des symptômes

psychiatriques. Plus un individu a des inquiétudes face à sa capacité financière de subvenir à ses besoins, plus ses manifestations de stress post-traumatique sont importantes.

La deuxième catégorie fortement touchée par des troubles est celle des étudiant-es étranger-es (43 % contre 29 % chez les étudiant-es français-es). Ces jeunes migrant-es souffrent de troubles psychiques (psycho-traumatismes, dépressions, idées suicidaires, perte de mémoire, syndrome d'Ulysse<sup>1)</sup> fortement aggravés par la crise sanitaire.

Enfin, les jeunes femmes, les étudiantes sont plus touchées encore : 36 % contre 25 % des étudiants.

## L'urgence de dispositifs à la hauteur

Il faut prêter une attention et mettre en place des mesures qui répondent aux besoins spécifiques des groupes vulnérables dont les jeunes de 18 à 30 ans font partie (mais aussi les personnes âgées et les travailleur-euses migrant-es). C'est d'abord sur le terrain de la sécurisation socio-économique qu'il faudrait agir, sur les revenus, le logement, qui permettent de vivre dignement. Mais il faudrait aussi se mobiliser pour la mise en place de dispositifs exceptionnels : services de soutien et d'accompagnement tels que ceux mis en place dans les situations de désastres majeurs ; déployer des interventions ciblées pour réduire le stress psychologique et prévenir les problèmes de santé mentale ultérieurs. ●

SOPHIE ZAFARI

1) Syndrome d'Ulysse : état dépressif provoqué par les multiples stress vécus par l'immigrant-e dans son parcours.

# LA JEUNESSE FACE AU CHÔMAGE, RÉSERVÉ

**La question de l'emploi des jeunes n'est pas une nouveauté dans notre pays. Les différentes études montrent que les premières années des jeunes sur le marché du travail se caractérisent par de la précarité (CDD, intérim, stages et contrats aidés) entrecoupée de périodes de chômage. Le CDD utilisé comme « super-période d'essai », est devenu la « forme normale » de l'embauche des jeunes. Un tiers des salarié-es en contrat temporaire sont, trois ans plus tard, toujours en contrat temporaire ou au chômage. Les jeunes sont donc fortement précarisé-es et ne sortent pas indemnes de cette précarité prolongée. Leur vie et leur carrière en sont durablement dégradées.**

**D**u fait des crises sanitaire, économique et sociale, le taux de chômage des 16-25 ans avoisine désormais les 30 %. Plus de 750 000 jeunes sont sur le marché du travail et plus d'un million sont dits « ni en emploi, ni en études, ni en formation ». 9 % des 15-24 ans ont déjà perdu leur emploi durant le confinement (contre 2 % des 40-65 ans) et les destructions d'emplois, encore à venir, vont inmanquablement amplifier ce phénomène.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a dégainé à la rentrée 2020 son plan « #tous mobilisés avec 1 jeune 1 solution », doté d'un budget de 6,7 milliards d'euros, ce qui demeure très « modeste » au regard des 100 milliards du plan de relance accordés en premier lieu aux entreprises, sans contreparties. S'inscrivant dans la continuité des lois Travail et de la réforme de l'assurance chômage, ce « nouveau plan jeune » aura pour effet de multiplier les emplois « de mauvaise qualité » et de contraindre les jeunes à accepter tout emploi, même inférieur à sa qualification, afin de faire baisser les chiffres du chômage.

Car, si le plan du gouvernement envisage le doublement de la garantie jeune (allocations de 497 € mensuels s'adressant aux jeunes en grande précarité et sans possibilité de soutien familial),

il propose surtout le développement des services civiques et des contrats aidés, au plus grand bénéfice des entreprises. Celles-ci percevront des aides à l'embauche (4000 € pour tout CDI ou CDD de 3 mois minimum) et des aides pour recruter des alternant-es (5000 € pour les jeunes de - 18 ans et 8000 € pour les + 18 ans). Ces mesures ont immédiatement suscité l'intérêt des employeur-ses : le Ministère du Travail dénombre plus de 22 000 primes à l'embauche versées et 440 000 alternant-es recruté-es. Des fraudes perpétrées par des établissements d'enseignements supérieurs privés ont déjà été découvertes, ces derniers percevant les primes sans fournir aux alternant-es les stages en entreprises leur permettant de valider leur cursus.

## Des aides au compte-gouttes

Pour tous les jeunes aujourd'hui, il faut travailler 4 mois à minima, et probablement 6 mois prochainement, pour ouvrir des droits à l'assurance chômage. En octroyant des aides à l'embauche aux CDD de 3 mois minimum, les entreprises pourront bénéficier d'aides sans que cela garantisse aux travailleur-euses jeunes un accès à l'assurance chômage. Des aides financières exceptionnelles sont également accordées depuis janvier 2021 aux jeunes diplômé-es de 2020 (à partir de Bac+2), anciennement boursier-es et inscrit-es à Pôle emploi, leur permettant de percevoir pendant 4 mois une allocation de 70 % du montant de leur bourse. Toutefois, ces aides ne seront pas versées si ces jeunes diplômé-es ont des allocations-chômage, c'est-à-dire s'ils et elles ont travaillé sur les 24 derniers mois à minima 4 mois (ou 6 mois selon les dates de fin de contrat de travail).

Pour aider des jeunes hors critères garantie jeune, Pôle emploi peut octroyer, en lien avec la Mission Locale, et après un diagnostic social, une aide d'un montant de 497€/mois sans dépasser 1491€ pour 6 mois. Mais, pour cela, il ne faut pas que les jeunes travaillent ou aient des revenus supérieurs à 300€/mois. On voit donc bien qu'il s'agit d'un parcours à obstacles pour prétendre à des aides minimales.



# NOIR DE MAIN D'ŒUVRE PRÉCARISÉE



Même logique du côté des agent-es de Pôle emploi : des moyens humains supplémentaires ont été alloués, afin d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi, mais sous forme de CDD de 3 ans, alors qu'il faudrait embaucher des personnels titulaires pour faire face à la situation.

## Minorer, quoi qu'il en coûte, les chiffres du chômage

Les libéraux de tous bords nous expliquent que la cause principale du chômage des jeunes est leur manque d'employabilité, qui trouve sa source dans une formation initiale éloignée des besoins des entreprises. Or, d'après les données Pôle emploi, il y a une offre d'emploi pour 10 demandeur-euses. Cette réalité du manque d'emploi n'est jamais présentée pour expliquer le chômage des jeunes.

Après avoir drastiquement réduit les contrats aidés, au motif qu'ils ne permettaient pas une insertion durable sur le marché du travail, Macron les multiplie avec le plan jeune, les rendant même accessibles aux grandes entreprises et aux administrations. Exit l'écran de fumée sur l'insertion durable ! L'essentiel est ailleurs : afficher une baisse du chômage des jeunes.

Depuis des années, les services publics voient leurs effectifs fondre. Les CDI ont été remplacés, dans le meilleur des cas, par des CDD, eux-mêmes remplacés par des contrats aidés. Ces derniers sont remplacés de nos jours par des jeunes Volontaires en service civique (VSC), sous-payé-es via une allocation de près de 470 € (sans droits au chômage et cotisations retraite).

Dans un contexte d'insertion très difficile, ce volontariat est présenté et souvent considéré par les jeunes, comme la possibilité d'une expérience professionnelle faute d'un vrai emploi. Selon une étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation, les diplômé-es au-delà de BAC+2 y sont surreprésenté-es. Parmi l'ensemble des VSC, seul-es 10 % reconnaissent l'avoir fait dans une logique citoyenne, l'engagement étant l'objectif phare de ce dispositif créé en 2010.

Comme Balladur et Villepin en leur temps, Macron tente de mettre en place un sous-contrat de travail.

Plus de la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté a moins de 30 ans. La précarisation des conditions de vie de la jeunesse est une réalité, pour celles et ceux qui poursuivent des études et les financent en travaillant comme celles et ceux qui sont déjà sur le marché du travail.

Il s'agit là d'un enjeu de solidarité qui ne peut être abandonné aux seules solidarités familiales et/ou associatives. La crise a mis en lumière le fait que des étudiant-es n'avaient d'autres solutions pour vivre que de travailler. Cela pose des questions sur le suivi des études, sur l'égalité d'accès aux études et aux emplois. L'idée de LREM de doter chaque jeune de 18 à 25 ans d'un capital jeune pour se lancer dans la vie est inique. Ce prêt remboursable montre la vision très libérale de ce gouvernement et va à rebours des solidarités dont a besoin la jeunesse de notre pays. Il endetterait durablement toute une frange de la population, la mettant sous la coupe des banques, et créerait une menace financière majeure, comme aux États-Unis.

## Une pauvreté « naturelle » ou issue de choix politiques ?

Cette question de l'emploi des jeunes pose la question plus générale des politiques publiques en matière d'emploi, qui doivent s'engager véritablement dans le partage du temps de travail, réduire l'allongement de la vie au travail en abaissant l'âge de départ à la retraite.

Les jeunes ont le droit de voter, de travailler, mais peuvent accéder difficilement aux mécanismes de solidarité. La question de la mise en place d'un dispositif à destination des jeunes se pose donc. Le revenu de base de 564 euros

porté par le PS serait versé dès 18 ans, en devenant dégressif selon les revenus jusqu'à disparaître à partir de 1707 € nets. Il serait soumis à critères de ressources, y compris pour les jeunes rattaché-es au foyer fiscal de leurs parents.

Il questionne notamment sur l'impact que cela aurait sur les salaires, les entreprises

ayant avantage à ne pas arriver à 1707 €

puisque la différence serait prise en charge par le revenu de base. Les Républicains débattent d'un revenu universel vital, mais semblent majoritairement hostiles à ce type de mesure.

Pour les organisations de jeunes, la CGT et la FSU, l'accès inconditionnel au RSA des jeunes de 18 à 25 ans, bien qu'insuffisant, peut être un filet de sécurité salutaire dont elles et ils sont aujourd'hui malheureusement privé-es. L'objectif est de sécuriser économiquement les jeunes indépendamment de leurs situations familiales, sans conditions de durée de travail. Cela représenterait un investissement de 3,8 milliards d'euros, l'équivalent de la niche fiscale pour l'emploi de personnel à domicile.

Les différentes propositions sur le revenu de base ou le RSA jeunes ont été balayées par le gouvernement. Macron, lors du lancement du plan pauvreté, a annoncé sa volonté de créer un RUA (revenu universel d'activité), regroupant différents minima sociaux, dont le RSA actuel, la prime d'activité et les aides au logement. Il serait conditionné à ne pas refuser plus de deux offres d'emploi !

La crise sanitaire a, tout à la fois, mis en lumière et aggravé la situation de la jeunesse face à l'emploi. Celle-ci doit être placée au centre des préoccupations des organisations qui luttent pour l'émancipation. ●

ALEXANDRA NOUGARÈDE

# LYCÉEN-NES SOUS CONFINEMENT : ENTRE ÉPUISEMENT ET INCERTITUDES

**Pas facile d'être lycéen-ne depuis deux ans. Les effets combinés de la réforme Blanquer, du confinement et de l'alternance entre présentiel et distanciel plongent les jeunes dans un désarroi profond.**

**L**ors du premier confinement, les élèves ont découvert les aléas de la classe virtuelle et l'enfer des cours en distanciel. Pendant ce temps, les algorithmes de Parcoursup travaillaient à les répartir dans les facs qui, finalement, sont restées fermées à cette génération de lycéen-nes. Beaucoup ont mal vécu l'annonce tardive du passage du bac au tout contrôle continu qui mettait à mal leur stratégie de révisions intensives juste avant le bac. Un an après ce premier épisode de confinement, le moral des élèves ne s'est pas amélioré...

## Saturation et dilatation du temps scolaire

« Épuisement » et « incertitude ». Dans un lycée de l'académie de Lille, ces deux mots reviennent en boucle chez les élèves de Terminale qui ont dû affronter, depuis la rentrée de septembre, la pandémie et la touche finale de la réforme Blanquer du lycée et du bac. Le rythme des cours, qui alterne présentiel et distanciel, qui varie de semaine en semaine pour qu'il n'y ait que 2/3 des effectifs du lycée présent chaque jour, perturbe le rythme du travail scolaire normal, et ce d'autant plus quand le couvre-feu commence à l'heure où les cours finissent.

18h, c'est l'heure de rentrer chez soi à toute vitesse. Plus aucun sas de décompression entre le lycée et la maison, les élèves doivent partir le plus vite possible pour ne pas être contrôlé-es. Résultat : à peine rentré-e chez soi, c'est le temps scolaire qui reprend avec les devoirs à faire, les exercices à rendre pour la prochaine séance, le bac à préparer... Le temps des cours et celui de la maison fusionnent dans un continuum de travail angoissant qui étouffe littéralement les élèves. Le stress est permanent, surtout quand la fracture numérique s'invite.

À l'opposé, cette saturation du temps scolaire peut provoquer des baisses de motivation extrême et une indifférenciation entre-temps du travail et temps du loisir : « Avec les cours en distanciel et l'alternance avec le lycée, j'ai l'impression d'être tout le temps en vacances et je ne gère plus mon temps. Je me couche tous les soirs à 4h du matin que j'aie cours ou pas le lendemain » affirme Élodie<sup>(1)</sup>. La discontinuité de l'enseignement produit des effets aliénants où il ne s'agit plus que de tuer le temps ou d'en meubler le vide par un loisir qui n'a pourtant rien de reposant.

## Épreuves anticipées : annonces tardives et changement des règles du jeu

« Incertitude » également car les élèves sont les premier-es à préparer un bac d'une rare complexité, aggravée par les revirements de dernière minute de Blanquer. Alors même que les élèves passent leurs épreuves de spécialité en bac blanc,



Blanquer annonce le 21 janvier la suppression des épreuves de spécialité mi-mars. Loin de sauter de joie, la première réaction des élèves est l'incrédulité totale, la parole de Blanquer étant tellement discréditée depuis le début de la pandémie. Deuxième inquiétude : le contrôle continu. Une fois encore, les règles du jeu changent en cours d'année, plongeant les élèves dans le désarroi. Le poids du contrôle continu étant déjà très lourd, ils et elles souffrent encore plus de la pression des notes en spécialité. 32 % de la note globale du bac Blanquer, ce n'est pas rien !

L'avenir aussi est incertain. Si le lycée en période d'épidémie ne fait pas rêver, la faculté et la vie étudiante confinée encore moins. La perspective de passer sa L1 enfermée chez soi, à un âge où l'on est avide d'émancipation, n'enchantent guère. La logique de Parcoursup inquiète aussi les élèves : le lycée est désormais taillé sur mesure pour la sélection sociale et la concurrence effrénée continue. Le sentiment d'être délaissé-e face à un avenir en berne atteint son paroxysme avec le Grand Oral. Sa dernière partie, consacrée au retour réflexif de l'élève sur son parcours, laisse sceptiques celles et ceux qui ne se voient pas continuer dans leur spécialité. « On nous demande de nous humilier » conclut Gaëtan<sup>(1)</sup> après s'être bien assuré des modalités de ce nouveau rite de passage.

Les conditions d'études des lycéen-nes, depuis un an maintenant, agissent comme un catalyseur de tous les aspects les plus délétères de la réforme Blanquer. Stress, angoisse, épuisement et incertitudes sont autant d'éléments amplifiés par la crise sanitaire en cours mais qui vont structurer durablement le nouveau lycée Blanquer. ●

VALENTIN LEBLANC

1) Prénoms modifiés.

# Urgence vaccinale mondiale !

La pandémie s'est développée de manière variée dans les pays les moins avancés (PMA) ou en développement. Situés en Afrique, en Amérique du sud et en Asie, ces pays aux indices de développement humain (IDH) bas mènent la lutte sanitaire avec peu de moyens. Alors que la vaccination est une urgence absolue, seules des mesures internationales radicales peuvent établir une égalité d'accès à la santé.

**L**e recensement des morts montre une progression différenciée de la pandémie. L'Amérique latine est la région la plus frappée avec près de 700 000 morts (soit une moyenne de 1053 morts par million d'habitant-es), dont un tiers au Brésil. Le continent africain, avec une population trois fois plus élevée, déplore 102 000 morts (soit une moyenne de 85 morts par million). En Asie, proche de l'épicentre de la pandémie, ce ratio est comparable à celui de l'Afrique.

Plusieurs facteurs expliquent l'impact de l'épidémie : distance à la mondialisation, dispersion rurale ou concentration urbaine de la population, structure d'âge, capacité des systèmes de santé, politique publique, ainsi que des facteurs culturels ou religieux. L'Afrique, qui abrite la majorité des PMA, est, sauf ses grandes métropoles, à l'écart des circuits de la mondialisation. Une majorité de sa population est rurale, comme celle d'Asie (environ 60 %), alors que 75 % de celle d'Amérique latine est urbaine. Partout, les immenses bidonvilles sans distanciation possible, ni accès à l'eau ou aux soins sont des accélérateurs mortifères. L'expérience acquise par les professionnels de santé et les populations est un facteur décisif : les épidémies récentes (sida, ébola...) en Afrique, comme en Asie, ont rendu vigilant dès les premiers

signes. À l'inverse, en Amérique latine, à l'exception du Chili et de Cuba, la récession et les politiques libérales des dix dernières années ont fortement ébranlé les systèmes de santé et l'expertise contre les épidémies. C'est le cas du Brésil qui a éradiqué notamment la polio, la méningite et le tétanos et construit un appareil productif de vaccins, mais qui est confronté maintenant à un déni de la pandémie et à un sabotage de la vaccination par Bolsonaro.

## Course au profit d'abord !

La course, nécessaire, au vaccin a été un modèle de compétition capitaliste et d'usage du *soft power* : profits colossaux, éthique médicale vassalisée et priorité à la demande solvable ou sous influence. Les pays riches ont préempté de trois à cinq fois plus de doses que nécessaire.

Les contrats, secrets, ont mis les pays en position de faiblesse face aux laboratoires. Le continent africain, avec le levier de l'UA, a fini par obtenir 270 millions de doses dont 50 millions disponibles en avril pour une population de plus d'un milliard ! Les pays d'Amérique latine, faute de coordination régionale, subissent des diktats au point que le Nicaragua, le Guatemala et le Pérou n'ont pas débuté la vaccination. Ces retards, qui concernent tous les

pays pauvres, ne sont que partiellement comblés par des contrats avec la Chine et la Russie, dont les chaînes de production n'ont pas le débit suffisant. Alors que l'ensemble de la population française devrait être vaccinée fin 2021, la vaccination complète des pays pauvres se situe à l'horizon 2024...

Cet accaparement a offusqué jusqu'à nos gouvernant-es qui font acte de charité avec le Covax créé par l'OMS afin de fournir des vaccins aux 92 pays les plus pauvres. Ce fond est abondé en crédits ou en doses de vaccin. Macron le promeut comme exemple du multilatéralisme : retour des États-unis à hauteur de 3 milliards, pression contre le *soft power* bilatéral chinois, indien ou russe. Il permet aussi à l'Europe et à la France de peser, malgré leurs échecs dans la production, l'acquisition et la distribution des vaccins. Avec 2 milliards de doses, 20 % des populations concernées pourront être vaccinées, mais au plus tôt fin 2023.

## Menace sanitaire et scandale moral

Comme le dit J. Barbosa, vice-directeur de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) : « si tous les pays n'ont pas un accès équitable aux vaccins, nous n'allons pas pouvoir contrôler la transmission de ce virus ». Pour T. A. Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, « le monde est au bord d'un échec moral catastrophique ».

Dans cet esprit, les appels pour faire des vaccins « un bien commun de l'humanité, soustrait au profit » se multiplient. Celui signé en France à la mi-février par A. Spira, P. Pelloux, H. Sterdyniak et H. Colombani, maladroitement placé sous les auspices de Macron, demande la suspension des brevets en temps d'urgence sanitaire et le recensement des sites industriels aptes à démultiplier la production. On peut raisonnablement douter de la bonne volonté de *big pharma* à ce sujet ! S'agissant d'une situation où, plus que jamais, nos vies valent plus que leurs profits, la réquisition pure et simple des brevets et des centres de production sont les seules options pour fournir un vaccin, équitablement et à temps, à toute l'humanité. ●

BRUNO DUFOUR



# Guerre française au Sahel : un entêt

Alors que les critiques contre l'opération Barkhane s'amplifient, la France réaffirme sa stratégie de « guerre contre le terrorisme » et son ingérence politique à l'occasion du dernier sommet du G5-Sahel qui s'est réuni mi-février au Tchad.

L'émergence de l'opération Barkhane et de sa pertinence dans le débat public ces dernières semaines contraste avec l'atonie médiatique des années précédentes. La plupart des journalistes parlent désormais, à juste titre, d'enlèvement. Les sénateur-trices ont réclamé le droit de débattre d'une opération qui n'a jamais fait l'objet d'un vote en dépit des dispositions constitutionnelles de 2008. Des député-es insoumis-es et communistes réclament désormais un plan de retrait des forces françaises. Même d'anciens officiers, comme le général Barrera, qui a commandé l'opération Serval au Mali en 2013, estiment que la France aurait dû se retirer en 2014... Enfin pour la première fois, selon un sondage Ifop-Le Point, la moitié des Français (51 %) désapprouvent la présence militaire française au Mali, alors que les opérations extérieures bénéficient traditionnellement d'un taux de satisfaction supérieur à 80 %.

## L'opération Barkhane enfin débattue

Cette nouvelle configuration s'explique par plusieurs facteurs que l'on peut résumer en quelques chiffres : le seuil symbolique



des 50 décès de soldat-es français-es a été franchi et le changement d'année a été marqué par plusieurs morts successives. Début janvier, un bombardement de l'aviation française a fait une vingtaine de victimes au nord Mali et il est aujourd'hui quasiment certain, d'après les témoignages recoupés par des journalistes et des ONG, qu'il s'agissait de civils assistant à un mariage, même si l'armée persiste à se dire victime d'une « guerre informationnelle » à ce sujet. Ces événements surviennent un peu plus d'un an après le sommet de Pau de janvier 2020, à l'occasion duquel les présidents du G5-Sahel (Mali, Burkina, Niger, Mauritanie, Tchad) avaient été convoqués pour réaffirmer leur soutien à la présence militaire française. Le sommet s'était conclu par l'envoi « temporaire » de 600 soldat-es supplémentaires (portant les effectifs de Barkhane à 5100, auxquels s'ajoutent les 450

de l'opération Sabre des forces spéciales). Depuis, les frappes aériennes et les opérations terrestres ont été intensifiées et concentrées dans la zone des trois frontières (Mali-Burkina-Niger), notamment contre le groupe État islamique au grand Sahara (EIGS). C'est donc l'heure du bilan. Enfin, on approche des 10 ans de guerre française contre le terrorisme au Sahel et la majorité craint que ce bourbier ne devienne un argument électoral supplémentaire contre le bilan de Macron.

## Contre-feux

Dans ce contexte, le gouvernement a sorti l'artillerie lourde en matière de communication. À l'occasion d'un « comité exécutif » consacré au contre-terrorisme, Bernard Emié, le patron de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), s'est par exemple fendu d'une déclaration publique destinée à faire frémir dans les chaumières. Il a présenté le Sahel comme l'un des deux « épicentres » du terrorisme international, sous la coupe de militant-es étranger-es à cette zone et d'où les chefs planifieraient non seulement une expansion vers les pays ouest-africains, mais également des attentats en Europe. Cette présentation est pourtant contredite par toutes les recherches et l'analyse des services secrets eux-mêmes. Si les chefs djihadistes ont bien prêté allégeance à l'État islamique ou à Al-Qaïda, les mouvements sahéliens sont d'abord des insurrections endogènes liées à des revendications locales. Toutes les études confirment que la religion ou l'idéologie ne joue qu'un rôle très minoritaire dans l'engagement des jeunes en leur sein. Les motivations



Tofagala (Burkina Faso), le 7 novembre 2019.

# ement désastreux



Pour les manifestant-es, le QG de la force conjointe du G5 Sahel doit se trouver sur le terrain des opérations, mais pas à Bamako dans un quartier résidentiel (2019).



© BENOÎT TESSIER/REUTERS

relèvent d'abord de révoltes alimentées par des situations d'injustices, par des rivalités et des conflits locaux mal réglés, par les exactions des représentant-es des États ou d'autres groupes armés... L'Élysée reconnaissait encore récemment qu'aucun projet d'attentat sur le sol européen n'était planifié depuis le Sahel. Mais bien sûr, après plusieurs années de bombardements français, le risque de représailles peut s'accroître.

## Un bilan « globalement positif » ?

À l'approche du sommet de N'Djamena, la ministre des Armées n'a pas manqué une occasion de contester l'isolement de la France au Sahel et l'inefficacité de son action. Elle a porté au crédit de Barkhane la « sahélistation » et « l'eupéanisation » progressive de la réponse militaire, c'est-à-dire la montée en puissance et l'autonomisation des armées locales et le passage de relais au moins partiel aux autres pays européens. En réalité, les forces africaines restent dysfonctionnelles, rongées par la corruption et maintenues dans un rôle de forces supplétives par 60 ans de coopération militaire française. Quant aux Européens, à l'exception de quelques pays (Estonie, Tchéquie, Suède), ils ne se bousculent pas pour prêter main-forte à la

France, dont ils ne partagent pas les intérêts régionaux. Prudemment, ils se contentent de prêter des moyens logistiques ou de fournir des troupes à la Mission des Nations unies au Mali (Minusma) ou à la Mission européenne de formation des troupes du G5-Sahel (EUTM), lesquelles ne participent pas aux combats. La ministre a également rappelé les innombrables « succès tactiques » des militaires français, qui ont en effet éliminé plusieurs cadres de premier plan ces derniers mois, à commencer par Abdelmalek Droukdel, le chef d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). Ils auraient également « neutralisé » entre 1 200 et 1 500 présumés djihadistes en 2020, soit autant que les sept années précédentes. « Cet effort militaire défini à Pau a donc permis des victoires, nous a permis d'obtenir des résultats et a sauvé une deuxième fois le Sahel<sup>(1)</sup> », s'est félicité Macron en introduction du sommet du G5. Lors

de ses vœux aux armées, le président français avait précédemment annoncé que ces « bons résultats » allaient « permettre d'ajuster l'effort ». Toutes et tous les observateur-trices attendaient donc une réduction des effectifs de Barkhane, où au moins un retour à l'avant sommet de Pau, pour alléger le coût financier et politique de l'engagement français.

## Barkhane à l'épreuve de la réalité

Contre toute attente, Macron a finalement annoncé que les évolutions « significatives » du dispositif « n'interviendront pas dans l'immédiat » et a promis une « action renforcée » pour « essayer d'aller décapiter ces organisations » djihadistes. La situation sur le terrain ne correspond en effet nullement aux déclarations rassurantes des autorités françaises, comme en témoignent les rapports de l'ONU. Si l'EIGS a bien été affaibli par les frappes françaises, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GNIM), affilié à Al-Qaïda, en a profité pour regagner du terrain. Il vient à nouveau d'infliger des attaques meurtrières aux forces maliennes et à la MINUSMA, et continue de renforcer son emprise sur les populations. C'est lui qui est maintenant désigné comme la cible prioritaire. Mais les groupes djihadistes ont toujours réussi à compenser leurs

pertes. Les activités contre insurrectionnelles et antiterroristes d'une armée étrangère, loin de résoudre le problème, favorisent le recrutement dans leurs rangs, ce qui, après les précédents occidentaux en Afghanistan, en Irak ou en Somalie, n'est guère surprenant. Le sursaut militaire décrété par la France après le sommet de Pau s'est également traduit par un accroissement des exactions des armées africaines, qui font désormais davantage de victimes parmi les populations civiles que les djihadistes... Avec 2 millions de personnes déplacées et 2 400 morts, toutes et tous responsables confondu-es, l'année 2020 a été la plus meurtrière.

## Une opération sans fin

La France refuse pourtant d'entendre les organisations de la société civile qui réclament que la stratégie militaire soit réorientée vers la protection des civil-es et subordonnée à des objectifs politiques. Elle n'offre aucune perspective de fin de conflit. Incapable de gagner cette « guerre contre le terrorisme », la France bloque aussi toute négociation avec les chefs des principaux groupes djihadistes, Iad Ag Ghali au nord du Mali et Amadou Koufa au centre, alors que la société malienne y est très majoritairement favorable. Lors du sommet de N'Djamena, la diplomatie française a en revanche exigé un « sursaut politique » des États africains. Le Mali est sommé de mettre enfin en œuvre l'accord de paix d'Alger de 2015 avec les indépendantistes Touaregs, décrié par la population et les politiques, mais vu comme un préalable par la France pour isoler les djihadistes. Macron a en outre annoncé qu'il allait surveiller de près le redéploiement des services des États dans les zones « pacifiées ». Mais tant que l'insécurité persistera, tant que les représentant-es des États et les forces armées seront perçus comme une menace, et que l'on s'obstinera à ne pas entendre les revendications locales, la stratégie française a toujours aussi peu de chance d'aboutir. ●

RAPHAËL GRANVAUD

1) La première fois fait référence au déclenchement de l'opération Serval en janvier 2013 alors que, selon la version officielle, une « colonne » de djihadistes fondait sur la capitale, Bamako. On sait depuis, par des enquêtes de journalistes pourtant très favorables à l'armée française, qu'il s'agissait en réalité de « story telling » visant à justifier le déclenchement de l'intervention française.

# Le 8 mars 2021 de la colère déconfinée !

Plusieurs dizaines de milliers de manifestant-es ont répondu à l'appel d'une quarantaine d'organisations pour constituer les cortèges dans plusieurs villes de France à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Malgré le contexte sanitaire, cette journée de grève féministe aura finalement mobilisé au-delà des espérances.

**I**l y a tout juste un an, cette même journée avait eu lieu en pleine mobilisation sur les retraites, avant le confinement généralisé de toute la population, et avait réuni plus de 150 000 manifestant-es. Depuis, nous traversons une crise sanitaire sans précédent, doublée d'une crise économique et sociale. Alors que les femmes y jouent un rôle primordial en occupant notamment les métiers à forte utilité sociale, elles sont les premières impactées par ses conséquences. Et force est de constater que depuis un an, aucune mesure n'a été prise pour résorber les inégalités professionnelles et salariales et revaloriser les métiers à prédominance féminine. Les mesures de lutte contre les violences intrafamiliales, qui ont augmenté à l'occasion des confinements mais aussi dans le cadre du travail, se déploient lentement, faute de moyens.

C'est un autre budget qu'il faudrait pour mener une politique ambitieuse en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les violences faites aux femmes et pour changer en profondeur le fonctionnement de la société patriarcale et capitaliste. Avec la proposition de loi déposée ce 8 mars par des député-es de la majorité gouvernementale visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes ou son opération de communication des « 1 000 possibles », on est encore très loin du compte.

## Nouvelle vague féministe

Si la grève féministe n'est pas encore massivement suivie et construite dans l'unité partout, l'idée fait progressivement son chemin. De très nombreuses initiatives ont été organisées durant le week-end des 6 et 7 mars. Le 8 mars, 30 000 personnes ont manifesté à Paris, 8 000 à Toulouse, 5 000 à Bordeaux, 2 000 à Grenoble et à Montpellier, 1 500 à Nantes et à Lille... De nombreux secteurs professionnels étaient représentés avec la présence dans les cortèges des premières de corvées : infirmières, sages-femmes, caissières, aides à domicile, agentes d'entretien, enseignantes mais aussi des intermittentes du spectacle.



La diversité des actions a permis de donner une visibilité médiatique importante aux revendications : que ce soit la question des inégalités professionnelles et salariales, de la précarité, que celle des violences sexistes et sexuelles, des droits sexuels et reproductifs (IVG, PMA...), des droits LGBT, des discriminations croisées (classe, genre, race), la situation des femmes migrantes, rien n'a été oublié ! Mais surtout, un des marqueurs importants de cette mobilisation, c'est la forte présence de la jeunesse, dans toute sa diversité revendicative, qui apporte à la fois son dynamisme et sa volonté de renouveler l'engagement et les modalités d'action autour des questions féministes. L'émergence de cette « nouvelle vague féministe », qui interroge la légitimité des cadres traditionnels de la lutte féministe, doit nous pousser à réfléchir sur notre propre militantisme et sur la façon dont nous pouvons travailler en convergence sur ces questions.

Dans nos champs professionnels, la grève comme levier d'action pour faire progresser les droits des femmes n'est pas encore entrée dans les habitudes. Il faut continuer la bataille en interne pour que les équipes militantes s'engagent davantage dans le travail de conviction auprès des personnels.

Toutefois, ce 8 mars 2021 redonne confiance en l'action collective. Il a apporté la démonstration que les attentes de la société en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont très fortes et que la détermination ne faiblit pas. Dans les mois qui viennent, le mouvement social devra prendre appui sur les mobilisations comme celles sur les questions féministes, écologiques et antiracistes investies fortement par la jeunesse.

## Ailleurs dans le monde

Partout dans le monde, la mobilisation a été très forte. En Amérique latine, de nombreuses manifestations ont eu lieu au Chili, en Équateur, en Argentine, au Paraguay mais aussi au Mexique, pays le plus touché dans le monde par les violences faites aux femmes. En Espagne, malgré l'interdiction dans la ville de Madrid, de nombreuses manifestations ont eu lieu dans d'autres villes. Mais aussi en Algérie, où le mouvement pro démocratique du Hirak reprend de la vigueur : les femmes ont revendiqué l'abrogation du Code de la famille. Ou encore en Inde où le mouvement pour l'égalité des femmes a rejoint celui des paysan-nes opposé-es aux réformes du gouvernement. Et même en Birmanie, où les manifestant-es en pleine répression sanglante du mouvement contre le coup d'État ont réclamé le retour d'Aung San Suu Kyi...

Et sûrement bien d'autres encore.

AMANDINE CORMIER



PHOTO: D. R.

# Le génie lesbien, un livre d'Alice Coffin



**Le livre d'Alice Coffin a créé une polémique, qui, l'autrice étant une femme lesbienne, a pris des formes d'une grande violence (par exemple sur BFM-TV). Ce livre va bien au-delà de cette polémique. Il est constitué de six chapitres, reflets des activités de l'autrice.**

**L**a polémique sur l'ouvrage a tourné autour d'une phrase dans laquelle A. Coffin disait qu'elle ne lisait plus les livres des hommes, tout en rajoutant : « plus tard, ils pourront revenir ». On peut s'étonner d'une telle déclaration. Combien d'œuvres ignorerions-nous si nous nous appliquions une telle règle ? Mais combien d'œuvres de femmes ignorons-nous en ne leur accordant pas le temps qu'elles méritent ? Combien d'œuvres de femmes sont inaccessibles parce qu'elles ne trouvent pas de public ? Parce qu'elles ne sont tout simplement pas soumises au public ?

L'ouvrage rappelle quelques évidences, ce qui est nécessaire, tellement on s'habitue au déséquilibre entre hommes et femmes. La domination masculine est si omniprésente qu'on ne la voit pas toujours. Sur le plan politique – même si elle n'utilise pas cet exemple – la France n'a eu qu'une femme première ministre, Edith Cresson, massacrée par les médias et le monde politique. Comme le montre Mary Beard (*Les Femmes et le Pouvoir*), lorsque les femmes font carrière en politique, c'est souvent en adoptant des codes masculins. Cette domination existe aussi dans le cinéma, la littérature et le journalisme. Alice Coffin cite des chiffres : la sélection de Cannes 2012 compte 22 films, tous réalisés par des hommes. 90 % des prix Goncourt sont des hommes. Journalistes,

experts, grands décideurs économiques sont des hommes... Tout cela permet de maintenir un entre-soi sous couvert de « compétence ». Même lorsqu'il s'agit d'évoquer la PMA, les associations LGBT sont souvent représentées par des hommes !

## Dans les médias, le neutre est l'homme

Certains chapitres questionnent des axiomes très souvent partagés. La presse, par exemple, n'est pas neutre mais dépendante d'intérêts économiques prégnants. Mais les médias continuent de fonctionner selon le mythe d'une neutralité des journalistes, condition d'une information juste et objective. Ainsi, on ne demandera pas à une journaliste lesbienne de suivre une affaire de meurtre lesbophobe, parce qu'elle serait partie prenante, mais personne ne sera choqué que ce même meurtre soit suivi par un journaliste mâle hétérosexuel, c'est-à-dire du même genre et de la même « orientation sexuelle » que l'assassin. En journalisme aussi, le neutre est l'homme. Ces réflexions sont d'autant plus difficiles à mener en France que, contrairement à d'autres pays, il existe peu de journalistes qui analysent la façon dont les médias

traitent leur sujet.

Alice Coffin note aussi une spécificité française sur le coming-out des stars, beaucoup plus rares et moins mis en scène qu'aux États-Unis, par exemple. Le principal argument est celui du respect de la vie privée et de l'absence de pertinence du sujet : « on est ce qu'on fait et non avec qui on couche ». Mais cela provoque un manque de modèle des ados lesbiennes qui par là se sentent isolées voire anormales. Surtout, A. Coffin considère que ce que l'on est pèse sur ce que l'on fait ! De là découle un chapitre sur le génie lesbien, sur ce que les lesbiennes apportent à l'ensemble du mouvement social et à son organisation.

## « La guerre des hommes »

Le livre se clôt sur un chapitre intitulé « la guerre des hommes ». Là encore, les féministes sont accusées d'exagérer. A. Coffin soulève cependant des questions intéressantes. Pourquoi continuer à utiliser l'expression « violences conjugales » et non, comme en Espagne, « violences machistes » ? Pourquoi la presse française a-t-elle mis si longtemps à parler de féminicides ? Pourquoi utilise-t-on cette expression au pluriel et non au singulier ? Pourquoi si peu d'intérêt des grands médias et de l'État sur l'ampleur du massacre (dans le monde, chaque jour, 137 femmes sont tuées par un proche) ? Si l'on prenait enfin en considération la violence des hommes contre les femmes,

les choses ne pourraient-elles pas commencer enfin à changer ? #MeToo et #Balancetonporc sont l'expression de la dénonciation féministe de cette violence. Les César 2020 et le prix décerné à Roman Polanski montrent à quel point cela ne suffit pas.

Ce livre est un « essai très personnel », riche par beaucoup d'aspects, au-delà de la polémique et de la personne d'Alice Coffin.

Il n'est pas nécessaire d'être d'accord avec tout ce qu'écrit l'autrice ; son livre ouvre des pistes et pose des questions qui méritent réflexion. En cela, il fait œuvre d'utilité publique. ●

ELISABETH HERVOUET



# Loi Climat : Make our business great again !

La loi Climat discutée au parlement courant avril fait suite à la Convention citoyenne pour le Climat (CCC), elle-même mise en place pour « répondre » au mouvement des Gilets Jaunes et aux enjeux sociaux de la transition écologique. Las, la loi Climat présentée par B. Pompili ne répondra ni à l'un ni à l'autre de ces enjeux.



**I**l y a urgence à agir. À la veille de la COP26 qui se tiendra à Glasgow à la fin de l'année 2021, le bilan des engagements de réduction des émissions est alarmant. Seuls 75 pays sur 200 ont soumis, auprès de l'ONU, de nouveaux objectifs climatiques dont l'impact combiné entraînerait une baisse des émissions de GES de seulement 0,5 % d'ici à 2030, comparé à 2010. Nous sommes donc très loin des 45 % nécessaires à l'échelle mondiale pour ne pas dépasser 1,5 °C de réchauffement et, ainsi, tenir les engagements pris à Paris en 2015. Si de plus en plus de pays s'engagent à atteindre la neutralité carbone en 2050, les plans climatiques à l'horizon 2030 sont totalement insuffisants, mettant la planète sur une trajectoire de 3,2 °C de réchauffement à la fin du siècle par

rapport à l'ère préindustrielle. Or, il ne sert à rien de promettre une action résolue d'ici à 2050 si les 10 prochaines années consacrent le *business as usual* !

## Loi Climat versus propositions de la CCC

En termes de communication, le gouvernement français mériterait sûrement une distinction majeure. Car, si sur la scène internationale E. Macron se plaît à se distinguer des Trump ou Bolsonaro, son action fait long feu. Le même qui annonçait une reprise sans filtre des 149 propositions de la CCC dirige un gouvernement proposant une loi « Climat et résilience » qui consacre la logique néolibérale et la victoire des lobbies productivistes sur le travail de la Convention. Les mesures proposées

in fine ne permettront pas de tenir les objectifs de baisse d'émissions de gaz à effet de serre de 40 % à horizon 2030. Et ce, alors que cette cible est déjà en elle-même insuffisante compte tenu du nouvel objectif de moins 55 % adopté en décembre dernier à l'échelle de l'Union Européenne. Les critiques se sont multipliées. Du Conseil économique, social et environnemental (CESE) au Conseil national de la transition écologique (CNTE) en passant par le Haut conseil pour le climat, tous convergent pour porter un jugement négatif. Et si le débat était légitime quant à la pertinence des propositions de la CCC, la comparaison est cruelle pour les « marcheur-euses » qui espéraient pouvoir verdir un peu leur bilan.

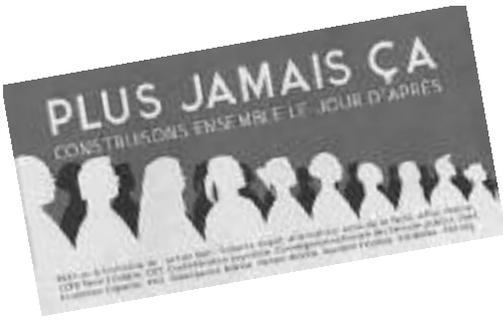
Le texte de loi comprend 65 articles « reprenant réellement 18 des 146 propositions issues de la convention citoyenne pour le climat, soit 12 % qui font l'objet d'une reprise intégrale »<sup>(1)</sup>. Revue des principales mesures retoquées par ce gouvernement dans chaque chapitre de la loi en discussion.

## Produire et travailler

La CCC proposait de conditionner les aides publiques aux entreprises à une réduction de leur empreinte carbone. Le gouvernement a refusé d'intégrer toute conditionnalité dans le plan de relance ou lors des discussions des différents budgets votés en 2020. C'est donc sans surprise que ce projet de loi Climat ne prévoit aucune obligation de diminution de l'empreinte carbone des grandes entreprises françaises.



PHOTO : BORIS HORVAT/AFAP



En ce qui concerne les emplois, le texte appelle les entreprises à une meilleure diffusion de l'information sur les enjeux écologiques au sein des entreprises : le MEDEF tremble ! Quant aux reconversions professionnelles, aucune proposition opérationnelle n'est fait.

## Se loger

Aucune des orientations clés de la CCC n'est reprise dans le projet de loi. Ainsi, contrairement à la proposition des citoyen-nes, le texte n'instaure pas d'obligation de rénovation globale des logements, mais seulement une obligation d'audit énergétique et l'interdiction de louer des passoires énergétiques à partir de 2028. Il en va de même pour les propositions de renforcement des aides publiques ou de la mise en place de guichets uniques proposant un accompagnement « complet » pour la rénovation.

La CCC avait également mis le focus sur l'enjeu de l'artificialisation des sols en demandant un moratoire sur la création de nouvelles zones commerciales, le moratoire prévu par le texte exclut les entrepôts d'e-commerce (Amazon est rassurée) et autorise la construction de nouveaux centres commerciaux jusqu'à 10 000 m<sup>2</sup>.

## Se déplacer

En France, le transport est le secteur qui contribue le plus (30 %) aux émissions de GES. Les émissions ont augmenté de 13 % depuis 1990. Le gouvernement propose des mesures symboliques n'ayant qu'un impact dérisoire sur la réduction des émissions, telles qu'une interdiction de vente de voitures qui ne touchera que 1 à 3 % du marché dans 10 ans et la fermeture de quelques lignes aériennes intérieures. La sortie des niches fiscales sur le transport de marchandises est remplacée par un rapport ! Le transport ferroviaire fait figure de grand oublié de ce projet de loi. Le gouvernement se contente des annonces faites lors du plan de relance : 650 millions d'euros de nouveaux crédits d'investissement sur deux ans... bien loin de la proposition de la CCC d'un plan d'investissement sur 10 ans.

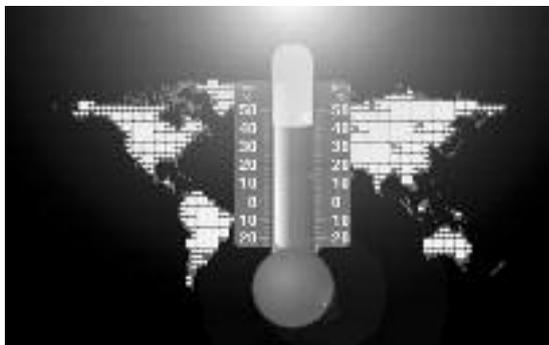
## Consommer

Le projet de loi n'a repris quasiment aucune des mesures proposées par la convention citoyenne en matière de restriction des messages publicitaires, de limitation du suremballage et de production de déchets. Sur le volet alimentaire, ni l'interdiction des publicités pour les produits les plus préjudiciables à la santé, ni l'inscription de messages d'avertissement de la nocivité des produits sur leur emballage n'ont été reprises, ce qui n'était tout de même pas une remise en cause radicale des rapports de production !

Le projet de loi prévoit uniquement une interdiction de la publicité sur les énergies fossiles, qui est extrêmement rare : il s'agit d'une mesure d'affichage sans le moindre impact. La publicité sur les produits alimentaires est, quant à elle, tout simplement absente du texte. Au lieu de mesures contraignantes, le gouvernement s'en remet à des engagements volontaires des acteurs économiques au travers de « codes de bonne conduite ».

## Se nourrir

L'alimentation représente un quart de l'empreinte gaz à effet de serre des



Français-es et le secteur agricole représente 19 % des émissions territoriales de la France. Pour respecter les objectifs climatiques, il faudrait engager une mutation écologique de l'agriculture et la promotion d'une alimentation durable, bénéfique pour la santé et accessible à tout-es. Trois mesures fondamentales ont à nouveau été écartées : l'interdiction du financement de l'implantation des élevages les plus polluants, l'institution de dispositifs permettant l'accès de tous à une alimentation durable et l'instauration d'une option végétarienne dans l'ensemble de la restauration publique. La proposition essentielle d'instituer sans délai une redevance sur les engrais azotés, contributeurs de premier ordre aux émissions du secteur

agricole, apparaît bien dans le texte. Mais l'article 62 prévoit qu'il soit seulement « envisagé » de mettre en place cette redevance, si les objectifs de réduction fixés n'étaient pas atteints deux années de suite. Ainsi, l'article est vidé de toute portée contraignante.

Si E. Macron s'est engagé à mettre en place un dispositif de chèques alimentaires pour les ménages modestes, ce dernier ne devrait pas être débattu dans le cadre de ce projet de loi : à l'instar du « sans filtre », les promesses d'E. Macron l'engagent peu...

Enfin, l'instauration d'une option végétarienne dans l'ensemble de la restauration collective publique, a été réduite à la mise en place d'une expérimentation sur la base du volontariat, et ce, uniquement dans les cantines gérées par les collectivités territoriales.

Au final, l'intégration dans la loi du travail de la Convention citoyenne pour le climat est cosmétique : « revendre » des dispositifs existants, repousser ou modifier fortement des propositions pour qu'elles n'aient aucun caractère contraignant, communiquer sur la reprise des propositions. Un travail de suivi et de comparaison détaillé, article par article est effectué par les conventionnel-les. Mais,

malgré quelques tensions au sein de la majorité, le débat parlementaire risque de ne pas faire bouger les arbitrages. Ce gouvernement confirme, sur le terrain écologique, sa politique douce pour les puissantes, alors que l'urgence climatique devrait s'imposer à la libre concurrence et contraindre le capital.

La justice vient de reconnaître que l'État a commis une « faute » en ne respectant pas ses objectifs climatiques et l'existence, de ce fait, d'un « préjudice écologique ».

Cette victoire politique de « l'Affaire du siècle » ne s'est cependant pas accompagnée d'une obligation de réparation, ni de résultats. Raison de plus pour s'engager résolument dans les mobilisations et dans le travail commun syndicats-mouvements écologistes au sein de *Plus jamais ça*, avec en perspective ses assises des 27 et 28 mai. ●

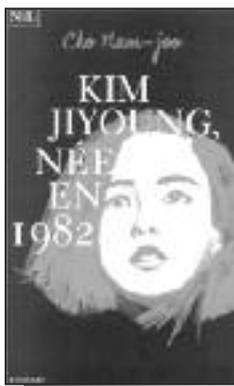
JULIEN RIVOIRE

1) « Que sont devenues les propositions de la Convention pour le climat, qu'Emmanuel Macron s'était engagé à reprendre "sans filtre" ? », *Le Monde*, 12 février 2021.

2) <https://sansfiltre.les150.fr/>

# La place des femmes au travers des livres

## La Corée du Sud comme il faut la voir



Dans un article qui date du début des années 1980, le PDG de Sony, avouait que son arme économique secrète – *secret economic weapon* – était la surexploitation des femmes. Le Japon, disait-il, n'a pas de migrant-es à presser comme des citrons, comme l'ont fait les anciens colonisateurs ou les États-Unis, mais il a des femmes. Le Japon se trouvait au dernier rang de l'égalité salariale, la différence moyenne entre le salaire d'un homme et d'une femme était de 50 %. En

France, elle est autour de 27 %... Aucun pays ne réalise l'égalité salariale.

La Corée du Sud se trouve dans la même fourchette avec des conditions de travail iniques. La journée de travail, comme en Chine, s'allonge démesurément, jusqu'à minuit, pour rentrer chez soi par le dernier métro, lorsqu'on habite Séoul. Travail le dimanche, aucun jour de repos. Les femmes, serrées dans les traditions ancestrales, dont se sert le capitalisme, travaillent autant que les hommes, sans reconnaissance ni salariales ni de compétences ou de qualifications. Elles se chargent en plus des tâches domestiques diverses tant à la maison que dans l'entreprise. Sans oublier le harcèlement, les mains baladeuses dans les transports surpeuplés.

Dans son premier roman qui a eu un grand succès dans son pays, Cho Nam-joo raconte l'histoire de Kim Jiyoung, née en 1982. Entre l'essai sociologique, le brûlot et la littérature poétique, celui-ci dénonce la situation faite aux femmes. Elle frappe fort et juste. Elle incite au combat et montre la réalité de la société sud-coréenne qui repose sur le travail gratuit des femmes pour permettre la surexploitation de toutes et tous. En général, les maris refusent de prendre conscience de la nécessité de lutter pour les revendications féministes qui leur donneraient la possibilité de se libérer des contraintes de l'entreprise. C'est aussi un gâchis d'intelligence. Les qualifications acquises par les femmes sont niées par leur statut de mère forcément au foyer.

L'autrice décrit les différentes étapes de la vie de Kim qu'elle inscrit dans les crises vécues par la Corée du Sud, notamment la grande crise de 1998 qui se traduit par une énorme récession, l'arrivée du FMI, la privatisation des services publics et le licenciement des fonctionnaires. Le pays en sera fondamentalement changé et les classes moyennes s'en trouveront prolétarisées.

Le dernier chapitre, « 2016 », est à lire avec attention. Kim se dédouble. Elle incarne d'autres femmes qui parlent chacune en leur nom. Après son accouchement., son mari la confie à

un psychiatre plutôt progressiste et l'espoir meurt d'un changement réel à court terme.

Un livre réquisitoire d'une force à la hauteur du féminisme qu'il porte et de la nécessité de la lutte en commun. ●

NICOLAS BÉNIÈS

> Cho Nam-joo, *Kim Jiyoung, née en 1982*, 10/18, 18,50 €.



## Mémoires perdues

La place des femmes dans les différentes disciplines artistiques, en particulier en peinture, ne devrait plus avoir besoin d'être démontrée. Pourtant, leurs œuvres restent la face cachée de notre patrimoine. Le terme

de « matrimoine » est quelquefois proposé pour commencer à combler ce vide organisé par les hommes et les préjugés. Il est fondamental pour conserver intacte notre mémoire de comprendre que les œuvres, au féminin ou au masculin, ont une histoire commune.

Avec ce livre, Martine Lacas montre une fois encore que les femmes, de leur vivant, sont reconnues, fêtées. Que les ateliers de femmes, leurs écoles, sont des lieux de rencontre de toute la société. Les hommes comme les femmes veulent y être convié-es. Un critique dira que la fin du 18<sup>e</sup> est celle des femmes. Les débuts du 19<sup>e</sup> verront une sorte de régression. Les femmes seront louées pour leur tempérament d'hommes, « peindre comme un homme » semble être le compliment extrême.

Les peintres femmes restent présentes. Leur travail, comme l'autrice l'indique dans un dernier chapitre consacré à « Sarazin de Belmont et le voyage en Italie », aura une influence sur la génération suivante de peintres romantiques, masculins. Les reproductions, propres à cette collection, permettent de se faire une idée de la force des tableaux alors que l'exposition prévue au Grand Palais n'aura peut-être pas lieu. Ce travail de mémoire et de réappropriation devra se poursuivre et ce petit livre y contribue. ●

N.B.

> Martine Lacas, *Peintres femmes, 1780-1830*, Découvertes Gallimard/Rmn – Grand Palais, 45 €

## « Paroles gelées » à France Télécom



« Parfois Didier Lombard s'endort pendant le récit d'une pendaison. Il digère. » Didier Lombard, c'est l'ancien PDG de France Télécom. Lui et deux autres de ses collègues comparaissent à leur procès. Ils seront finalement condamnés pour « harcèlement moral institutionnel ». L'autrice de ce livre y a assisté. Dans cet ouvrage, elle s'est donnée pour but de montrer « ce qui est invisible par trop de présence ».



Les outils de Sandra Lucbert sont littéraires : Proust, Rabelais, le Kafka de *La colonie pénitentiaire*, Debord, Klemperer, Melville. Tous sont convoqués et l'aident à dévoiler la cynique logique qui a conduit au suicide de dix-neuf salarié-es.

C'est que le harcèlement, même institutionnel, est au fond une affaire de mots, de mots détournés. Sandra Lucbert parle d'« enlèvement grammatical » : des mots qui forment des expressions, lesquelles finissent par constituer une langue ; à l'image de la *Lingua Tertii Imperii*, la langue du Troisième Reich, identifiée par Victor Klemperer. Là, il s'agit plutôt de la *Lingua Capitalismi Neoliberalis* (LCN). Cette langue a valeur performative. Elle « produit un monde en même temps qu'elle l'exprime », un monde qui « n'accorde de droit qu'à ce qui sert le flow ». Si tel n'est pas le cas, si on en est empêché dans ce gigantesque et cynique *Kriegsspiel*, alors le suicide devient désirable, ainsi que l'écrivent certain-es de ceux et celles qui

y ont été conduit-es dans leur dernière lettre. « Se tuer seul au lieu de combattre à plusieurs », résume tristement l'autrice. Les mots finissent par tuer.

### Un cri qui se lit d'une traite

Lombard, on s'en souvient, a été appelé au chevet de France Télécom pour en faire une entreprise conforme aux canons de ce qu'elle était devenue, une entreprise cotée en bourse, le jouet des marchés financiers. Lombard a été l'homme de l'annonce de la diminution de la masse salariale. Il faut faire attention aux mots : « il ne s'agissait pas de virer 22000 personnes mais de supprimer 22000 postes ». Parfois les mots s'échappent et disent malgré eux la vérité : « par la porte ou par la fenêtre » a fini par lâcher le PDG.

Le plus souvent, les mots de Lombard et de ses comparses s'apparentent aux « paroles gelées » que Rabelais fait découvrir à Pantagruel. Un langage qui nécessite un véritable décryptage pour être compris dans sa vérité barbare. « Enfin-il-fallait-voilà » englaçonne la bataille du flow.

Qu'on ne s'y trompe pas, le livre de Sandra Lucbert n'est pas un tract militant ou un essai savant sur les méfaits du néolibéralisme. C'est un cri. Il se lit d'une traite et le plus souvent on se surprend à vouloir le lire à voix haute. C'est un texte à déclamer, fort de ses fulgurances. De là vient sa puissance, saisissante, qui prend sa place, tout naturellement, dans une grande, longue et fière tradition littéraire où la dérision permet de lutter contre le cynisme dans une sorte de jubilation libératoire et bienvenue. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Sandra Lucbert, *Personne ne sort les fusils*, Seuil, 15 €.

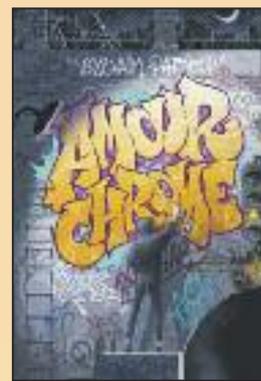
## Amour chrome

Ça commence avec une bagarre de filles, Lina et Margaux, qui font les bonhommes, que tout oppose et qui vont finalement faire la paire, pour le pire comme le meilleur. Un Frédéric qui veut jouer au grand frère et qui se retrouve dans un petit trafic sans risque avec Ilyes et Sofiane, qui va pourtant mal tourner. Un Mohammed-Ali élève et fils modèle – Monsieur l'avocat, l'appelle-t-on au conseil de classe – mais qui rêve d'entrer dans la légende du graff la nuit, d'embrasser Aimée l'inaccessible, footballeuse « déter », le jour.

C'est un petit monde cruel et touchant, entre collègue et lycée, adolescence et âge adulte, avec ses petites histoires, ses embrouilles minables et ses grands rêves d'émancipation, de briller sous les étoiles, que la grande histoire va bousculer, et rendre à l'essentiel, la brûlure d'aimer, d'être ensemble, vivants.

Un premier roman jeunesse plus que réussi pour le brillant écrivain de *Forêt Furieuse* et *Des impatientes* (Rouergue), qui trouve avec

aisance le ton juste pour parler des petites gens, des adolescent-es d'aujourd'hui, aussi bien du lycée pro que du général, et c'est remarquable. On éclate de rire, on est touché, on vibre et on s'exclame. Des vies, des voix d'adolescent-es comme si on y était, portées par une écriture ciselée, énergique, qui incarne la langue orale et projetée, à la lettre, rend les corps et les émotions qui les traversent, avec une humanité rare, une désarmante et bienvenue tendresse. On en sort ému-e, ragailardi-e, plein-e d'élan et d'énergie vitale, dans la conscience heureuse du survivant. Formidable. ●



CÉCILE MOULAIN

➤ Sylvain Pattieu, *Amour Chrome*, L'école des loisirs/Médium, 14 €.



# POUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION : ÉGALITÉ, ÉMANCIPATION, DÉMOCRATIE

*La chose est aujourd'hui largement entendue. Le système scolaire français est marqué du sceau des inégalités. Depuis près de vingt ans, des choix budgétaires conduisant à un sous-investissement chronique se sont articulés à des politiques éducatives régressives pour conduire à une augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire, faisant de la France l'un des pays les plus inégalitaires des pays de l'OCDE.*

Le système scolaire a subi depuis la fin des années 90 les conséquences d'un désengagement financier. La part du PIB investie dans l'Éducation a progressivement diminué, dégradant les conditions de scolarisation des élèves, la formation et les conditions de travail des agent-es. Des missions anciennement sous la responsabilité de l'institution scolaire sont externalisées. Des logiques de privatisations sont à l'œuvre.

À cela s'est ajouté le poids d'une série de réformes visant, pour les élèves des classes populaires, à l'individualisation des parcours et des apprentissages et à l'éviction d'un certain nombre de champs de savoirs, au profit d'un resserrement sur des compétences essentiellement instrumentales ou des savoirs dits fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

Dans le même temps, les métiers de l'enseignement ont subi des réassignations profondes, pris qu'ils sont dans les affres du néomanagement. Routinisation, standardisation, expropriation de la part cognitive des tâches vers des groupes d'expertes qui la recodifient en *process* de travail, concentrant ainsi le véritable travail intellectuel, d'élaboration, entre quelques mains... Intensification, multiplication de tâches éloignées du métier, qui font qu'il semble filer entre les doigts... Injonctions, poids des évaluations et des procédures de contrôle qui visent à soumettre l'agir pédagogique aux critères du travail bien fait de la hiérarchie...

Pourtant, face à ce processus de démantèlement du service public d'éducation dont les élèves des classes populaires paient le prix fort, des résistances se sont organisées, syndicales et au sein des mouvements pédagogiques, dans le monde de la recherche. Mais force est de constater les difficultés à imposer dans l'espace public les débats permettant



PHOTO: D. R.



de penser collectivement et politiquement un devenir émancipateur et égalitaire du système scolaire.

Ces constats ont motivé la rédaction d'un appel pour des États généraux de l'éducation. Initié par des militant-es de la revue Carnets Rouges, l'appel a rassemblé, lors de son lancement, plus d'une centaine d'universitaires, de syndicalistes, tant de la FSU que de Sud Éducation ou de la CGT éducatrice, de militant-es des mouvements pédagogiques ou politiques. À ce jour, plus de 600 personnes l'ont signé.

Dans les mois qui viennent, des initiatives nationales sont prévues, afin d'engager une dynamique permettant l'élaboration d'un corpus revendicatif commun autour d'un projet émancipateur pour l'école. Les États généraux de l'éducation seront présents en août à Nantes pour les Universités d'été du mouvement social.

Mais au-delà de ça, l'idée est que localement les militant-es de la question scolaire organisent collectivement des rencontres pour générer l'engagement du plus grand nombre dans ce « processus d'élaboration démocratique, par des débats sur tout le territoire entre février et septembre prochain, permettant à chacun de donner son avis mais aussi de participer à la prise de décision collective. Car il n'y a pas, d'un côté, ceux qui pensent le système et de l'autre, ceux qui exécutent les ordres. »

Dans un contexte d'invisibilisation des positions défendant une transformation progressiste de l'école, le caractère unitaire de cette initiative, se donnant comme objectif de transcender les oppositions partisans a du sens. Sans sombrer dans un consensus minimal noyant le devenir émancipateur et égalitaire du système scolaire dans l'eau du bain, cet élan unitaire est un élément important dans la définition des possibles de ce projet. À nous, tant au niveau local que national, d'y prendre notre part. ●

ADRIEN MARTINEZ

